



Syndicat mixte d'Elimination et de VALorisation  
des DEchets du Calaisis

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007



281 rue Jacques Monod  
62100 CALAIS Cedex



☎ 03.21.19.58.30  
Fax : 03.21.36.58.41  
Email : [sevadec@wanadoo.fr](mailto:sevadec@wanadoo.fr)

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite la Loi Barnier, et décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Rapport rédigé par Vanessa GOETGELUCK  
(Stagiaire du SEVADEC)

# SOMMAIRE

<b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT.....</b>	<b>3</b>
1/ <i>L'historique.....</i>	<i>4</i>
2/ <i>Le territoire concerné.....</i>	<i>6</i>
3/ <i>Organisation de la collecte .....</i>	<i>7</i>
4/ <i>Les activités principales du syndicat.....</i>	<i>8</i>
5/ <i>Carte des équipements du SEVADEC.....</i>	<i>9</i>
6/ <i>Les instances.....</i>	<i>10</i>
7/ <i>Les objectifs du SEVADEC .....</i>	<i>11</i>
8/ <i>Les partenaires institutionnels.....</i>	<i>12</i>
<b>II. LES INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>13</b>
1/ <i>Le centre de tri.....</i>	<i>14</i>
2/ <i>Les déchèteries.....</i>	<i>21</i>
3/ <i>Le centre de transfert.....</i>	<i>28</i>
4/ <i>L'usine de biométhanisation.....</i>	<i>30</i>
5/ <i>Bilan de l'activité 2007.....</i>	<i>36</i>
6/ <i>L'emploi.....</i>	<i>37</i>
<b>III. LES INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>38</b>
1/ <i>Les coûts du SEVADEC en 2007.....</i>	<i>39</i>
2/ <i>Investissement et fonctionnement.....</i>	<i>42</i>
<b>IV. LA COMMUNICATION.....</b>	<b>44</b>
<b>VI. DIVERS.....</b>	<b>49</b>
1/ <i>Les réunions.....</i>	<i>50</i>
2/ <i>Les projets.....</i>	<i>51</i>
<i>Lexique.....</i>	<i>52</i>

# I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT

## **1/ L' HISTORIQUE**

Le **SEVADEC : Syndicat Mixte pour l'Élimination et la Valorisation des Déchets du Calaisis**, a été créé par Arrêté Préfectoral, en date du 2 juin 2000. Il est constitué par 3 structures de coopération intercommunale :

- **La C.A.C.** : Communauté d'Agglomération du Calaisis
- **Le S.M.I.R.T.O.M.** : Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Calaisis
- **La C.C.R.A.** : Communauté Communes de la Région d'Audruicq

**1999** ► *Première mise en place des collectes sélectives à quatre flux en porte-à-Porte.*

**2003** ► *Lancement de la première plateforme HQE française de valorisation des déchets.*

**2004** ► *Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes HQE.*  
► *Mise en service de 3 déchèteries (Toul, Monod et Audruicq)*

**2005** ► *Mise en service de 3 déchèteries HQE supplémentaires (Oye-Plage, Guînes, Louches).*

**2006** ► *Mise à disposition du centre de transfert (1<sup>er</sup> janvier)*  
► *Construction de l'usine de biométhanisation*

**2007** ► *Mise en service de l'usine de biométhanisation*

### **Les statuts du SEVADEC précisent :**

« Article 2 : *Objet*

*Le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :*

- *La construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes.*
- *La mise en place d'un Centre de Tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux.*

- *L'installation de déchèteries.*
- *Des prestations de service relatives au traitement des déchets.*

*Par ailleurs, il procèdera aux études utiles pour la définition des capacités nécessaires de ces équipements ainsi que pour la localisation géographique.*

*Il assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissements et décidera de leur gestion (régie directe, marchés publics, délégation de service public etc...).*

*Le SEVADEC exerce la compétence « **traitement des déchets des ménages** », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que des opérations de transport, de tri ou stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.*

*Par contre, les Communes et Structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets qui relèvent du service public, déchets et autres résidus le cas échéant, elle procéderont à la mise en place de la collecte sélective. Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière. Par ailleurs, les collectivités adhérentes obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir. Elles pourront utiliser pour leur propre compte les dispositions financières de la section 1 chapitre I et de la section 9 du chapitre III du titre III, du livre III de la 2<sup>ème</sup> partie du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la redevance pour l'enlèvement des déchets, ordures et résidus, redevances d'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping et redevance spéciale et taxe d'enlèvement.*

*Le SEVADEC pourra contribuer à une prise en charge des surcoûts de la mise en place de la collecte sélective par les Collectivités membres.*

***Le SEVADEC pourra mener des études en matière d'économie d'énergie et d'environnement.***

*Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :*

- *des collectivités locales non membres du syndicat ;*
- *des entreprises privées ou professionnelles sises ou non sur le territoire des collectivités adhérentes »*

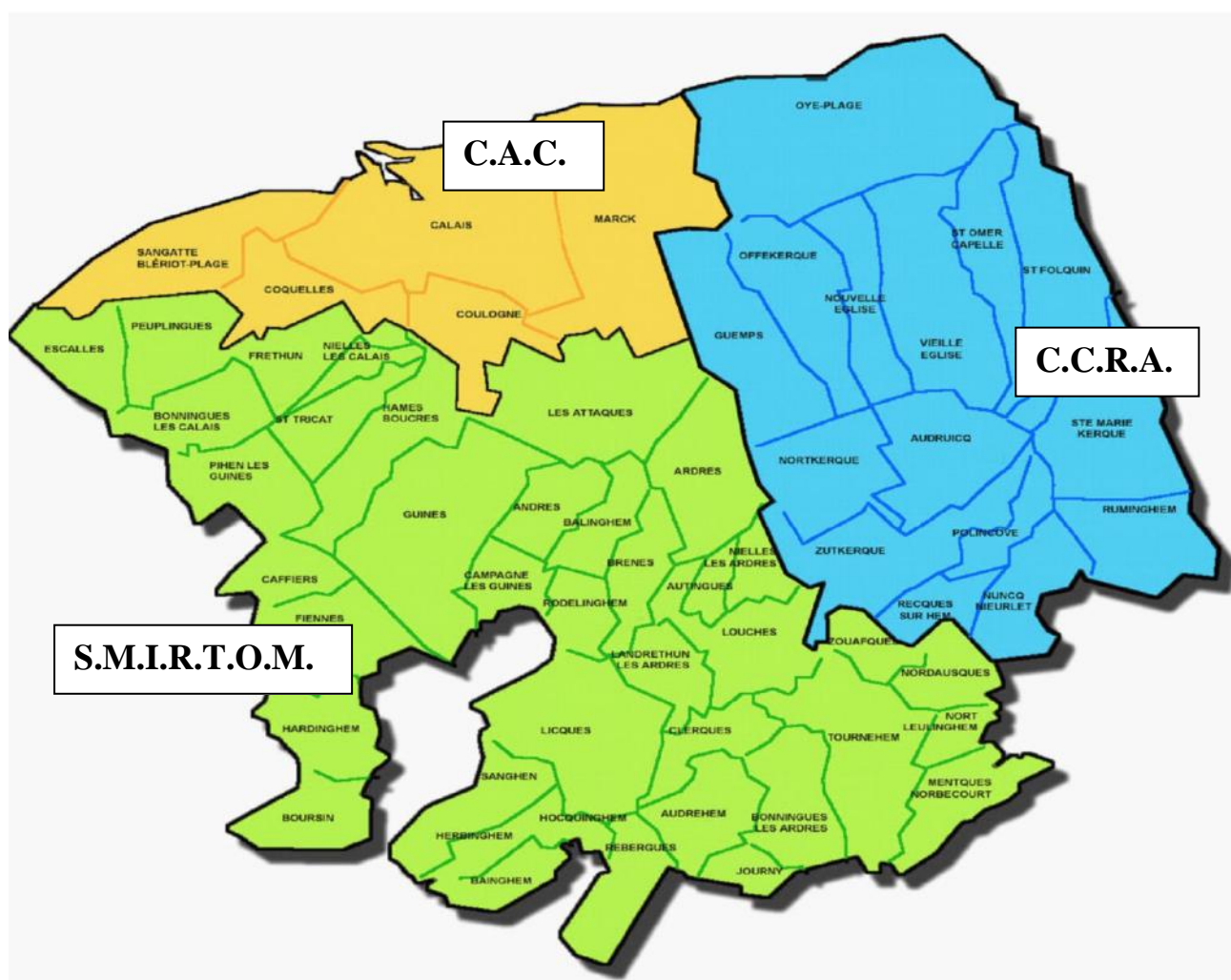
## 2/LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Le SEVADEC , *Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis*, regroupe :

- ✓ La Communauté d'Agglomération du Calaisis (C.A.C.)
- ✓ La Communauté de Commune de la Région d'Audruicq (C.C.R.A.)
- ✓ Le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Calaisis (S.M.I.R.T.O.M.)



Qui représente 59 communes adhérentes soit environ 156 178 habitants.



*Carte du périmètre desservi*

### 3/ ORGANISATION DE LA COLLECTE

Les structures intercommunales qui composent le SEVADEC ont conservé la compétence en matière de collecte des déchets.

Ainsi pour la C.A.C., la collecte des déchets reste de la compétence de la ville de Calais. Les quatre autres communes qui composent la C.A.C. (Marck, Sangatte, Coulogne et Coquelles) adhèrent au SMIRTOM du Calaisis.

Les collectes de la ville de Calais ainsi que des communes du SMIRTOM du Calaisis s'effectuent en régie communale. Les services de collecte des communes de la C.C.R.A. sont assurés par des prestataires.

<u>Mode de collecte</u>	Calais	SMIRTOM	C.C.R.A.
<b>Type de déchets collectés en porte à porte et selon le bac (1fois/semaine)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures Ménagères</li> <li>• Fermentescibles + journaux magazines</li> <li>• Emballages ménagers</li> <li>• Verre</li> <li>• Déchets verts (mars à octobre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures Ménagères</li> <li>• Emballages ménagers + journaux magazines</li> <li>• Verre</li> <li>• Déchets verts + fermentescibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordures Ménagères</li> <li>• Emballages ménagers + journaux magazines</li> <li>• Verre</li> <li>• Déchets verts</li> <li>• Déchets fermentescibles</li> </ul>
<b>Collecte en porte à porte spécifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encombrants (sur rendez-vous)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encombrants (à la demande des communes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encombrants (2 fois/an)</li> </ul>
<b>Bornes d'apport volontaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verre</li> <li>• Emballages ménagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verre</li> </ul>
<b>Collecte des marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets de marchés</li> </ul>		
<b>SEVADEC</b>			
<b><u>Apport volontaire</u></b>  <b>Déchèterie</b> (6déchèteries sur l'ensemble du territoire du SEVADEC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets d'équipements électriques et électroniques</li> <li>• Déchets ménagers spéciaux</li> <li>• Métaux</li> <li>• Déchets verts</li> <li>• Tout venant</li> <li>• Inerte</li> <li>• Bois</li> <li>• Huiles végétales</li> <li>• Huiles minérales</li> <li>• Fibro ciment</li> <li>• Batteries</li> </ul>		

## 4/LES ACTIVITÉS PRINCIPALES DU SYNDICAT

Pour exercer sa compétence, le SEVADEC dispose des équipements suivants :

➤ *L'exploitation de 6 déchèteries* couvertes répondant aux normes HQE, pour la collecte et le traitement des déchets non collectés par la collecte en porte à porte (métaux, équipements électriques et électroniques, gravats, déchets verts, huiles, bois, encombrants)



➤ *L'exploitation d'un centre de Tri HQE* (11 000tonnes/an), qui a été inauguré en juin 2004 pour le traitement des emballages ménagers provenant de la collecte sélective.



➤ *Une plate-forme de regroupement du verre* (7 900 tonnes/ an), qui centralise les dépôts provenant des colonnes d'apports volontaires et de la collecte sélective

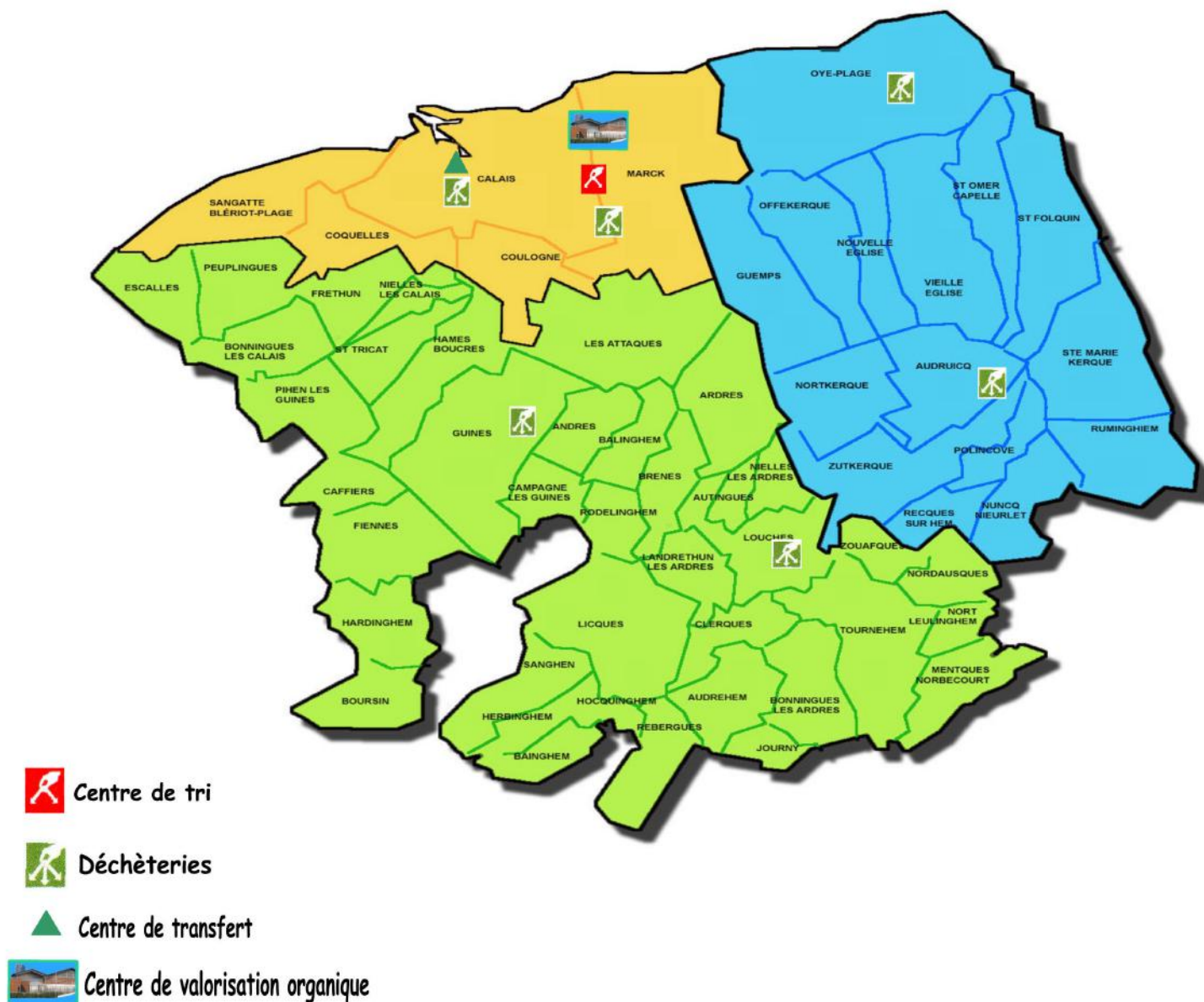
➤ *Un centre de transfert* des ordures ménagères (86 000 tonnes/ an).

➤ *Un centre de valorisation organique*, qui valorise les déchets fermentescibles (27 000 tonnes/an) ainsi que les huiles et graisses alimentaires (1 000 tonnes/an).





## 5/ CARTE DES ÉQUIPEMENTS DU SEVADEC



Deux autres déchèteries devraient voir le jour en 2008 à Peuplingues et en 2009 à Licques.

*L'ensemble de ces équipements permet de respecter, dès 2006, le plan départemental d'élimination des déchets prévu pour 2011.*

## 6/ LES INSTANCES

### *La composition du Comité et du Bureau Syndical*

#### ❖ Liste des délégués du Comité Syndical :

##### ➤ Les délégués titulaires :

*Monsieur Jacky Hénin  
Monsieur Jean-Marc Ben  
Monsieur Laurent Péron  
Monsieur Hervé Poher  
Monsieur Philippe Caron  
Monsieur Alain Mascret  
Monsieur Jean-Claude Dubut  
Monsieur Marc Boutroy  
Madame Rose-Marie Guillemant  
Monsieur Jean Vasseur  
Monsieur Pierre Marcant  
Monsieur Marcel Levailant  
Madame Nicole Lheureux  
Monsieur Jacques Rivenet  
Monsieur Jean-Louis Richebé  
Monsieur Patrick Roland  
Monsieur Jean-Luc Caron  
Monsieur Yves Beugnet  
Monsieur Bernard Carpentier  
Monsieur Michel Hamy  
Monsieur Léon Leclercq  
Monsieur Patrick Fontaine*

##### ➤ Les délégués suppléants :

*Monsieur Daniel Baude  
Monsieur Maurice Dhune  
Monsieur André Ringot  
Monsieur Charles François  
Monsieur Pourre Dominique  
Monsieur Gérard Lecocq  
Monsieur Lenglin Michel  
Monsieur Michel Sajot  
Monsieur Joël Devin  
Monsieur Serge Péron  
Madame Catherine Fournier  
Monsieur Marc Médine  
Monsieur Francis Barbier  
Monsieur Bernard Lurette  
Monsieur Christian Louchez  
Monsieur Gilles Cocquempot  
Monsieur Jean Pierre Robbe  
Monsieur Richard Gosse  
Monsieur Hubert Gest  
Monsieur Jean-Luc Bacquet  
Monsieur Amédée Ledoux*

#### ❖ Liste des membres du Bureau Syndical :

Président du Bureau Syndical : Monsieur Jacky Hénin  
Vice Président du Bureau Syndical : Monsieur Rivenet  
Vice Président du Bureau Syndical : Monsieur Richebé  
Vice Président du Bureau Syndical : Monsieur Jean-Marc Ben

##### Membres titulaires du Bureau Syndical :

*Monsieur Laurent Péron  
Monsieur Philippe Caron  
Monsieur Hervé Poher*

### ➤ D'après le plan départemental d'élimination des déchets :

- Objectif de 50% des déchets relevant de la compétence des collectivités locales collectés pour récupérer des matériaux en vue de leur réutilisation, et de leur recyclage matière ou organique. Seuls les déchets ultimes seront acceptés en décharge.
- Implantation de déchèteries à moins de dix minutes de chaque habitant.
- Envoyer et traiter 50% des déchets collectés vers des filières de valorisation matière d'ici l'année 2011.

### ➤ La volonté du Syndicat : Réaliser les objectifs de 2011 dès 2006

- *Traiter l'ensemble des déchets* : ordures ménagères, emballages (plastique, aluminium, acier, carton, papier, verre), déchets verts, fermentescibles, gravats, bois, métaux, pneus, huiles....
- *Fournir une déchèterie à moins de 10 minutes pour chaque habitant du Calaisis* pour qu'ils puissent venir déposer les déchets qu'ils ne peuvent pas mettre dans leurs bacs (gravats, tout venant, bois, métaux, seringues....).
- *Sensibiliser les citoyens au tri sélectif.*
- *Favoriser la création d'emplois locaux.*
- *Respect de l'environnement :*
  - Construction des usines et déchèteries d'après les normes H.Q.E. pour ne pas entraîner de nuisances environnementales.*
  - Proximité des sites de traitement (emballages et fermentescibles) afin de diminuer les coûts de transport et réduire l'impact sur la couche d'ozone.*

## 8/ LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Dans le cadre de ses activités, le SEVADEC privilégie des liens avec ses partenaires qui sont :

- La Région Nord-Pas de Calais
- L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
- ECO-EMBALLAGE
- FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)



## II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

## 1/ LE CENTRE DE TRI

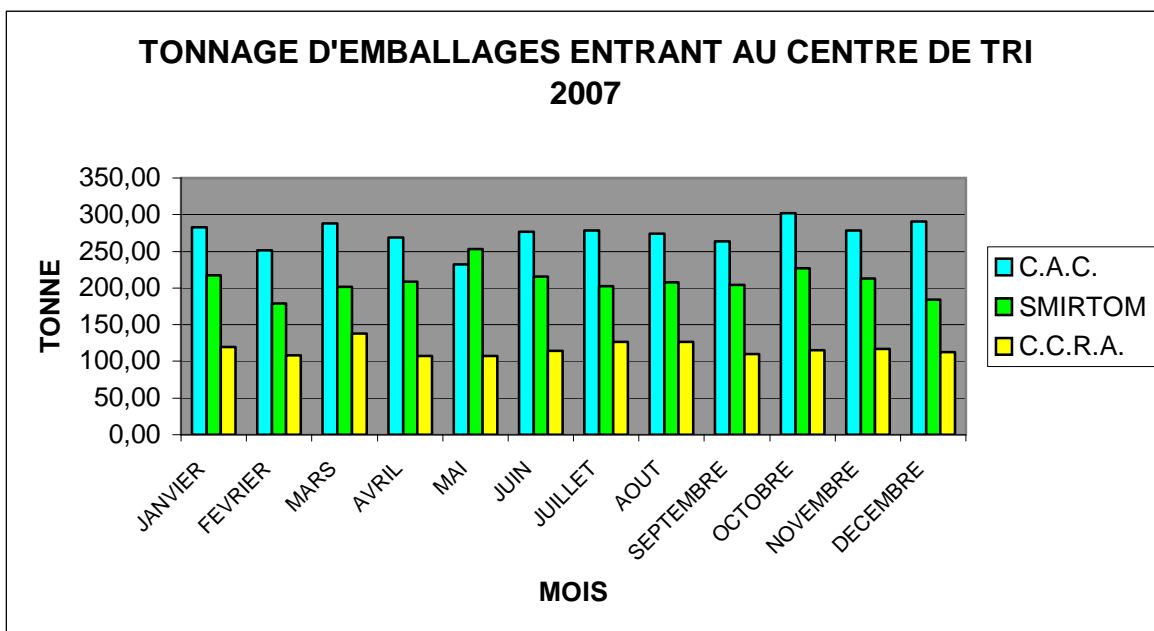
Le centre de tri a pour but de valoriser la part emballage résultant de la collecte sélective. Le centre de tri permet de trier les déchets, ceux-ci sont acheminés sur des tapis : d'abord séparés mécaniquement, puis ensuite triés manuellement. Les trieurs corrigent ainsi les erreurs de tri (déchets non valorisables) puis séparent les matériaux par catégories. Les différents types de matériaux (bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques et aluminium, cartons, journaux et magazines, briques alimentaires) sont ensuite stockés en silos ou en alvéoles puis ils sont compressés sous forme de balles, de paquets pour être ensuite chargés et transportés par camions, afin d'être acheminés vers les différents centres de valorisation.

### **A ► Récapitulatif des tonnages 2007 en emballages :**

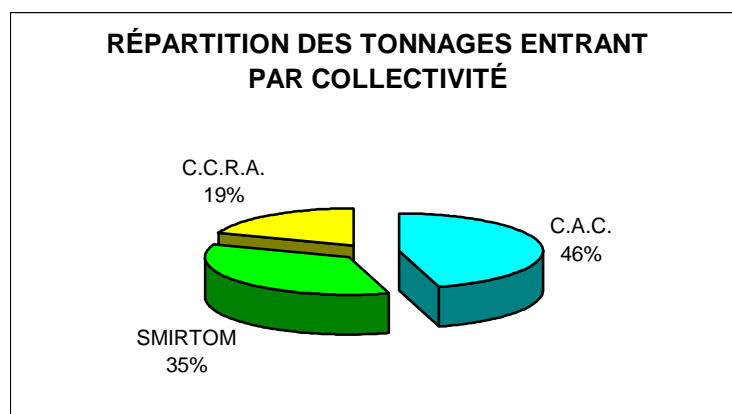
#### **Tonnage entrant :**

	C.A.C.	SMIRTOM	C.C.R.A.	TOTAL
JANVIER	282.52	217.58	119.44	619.54
FEVRIER	251.62	178.56	107.98	538.16
MARS	287.72	201.32	138.04	627.08
AVRIL	268.74	208.78	107.70	585.22
MAI	232.56	253.18	107.38	593.12
JUIN	276.38	215.20	113.94	605.52
JUILLET	278.64	202.86	126.22	607.72
AOUT	273.80	207.82	126.74	608.36
SEPTEMBRE	263.62	204.58	109.90	578.10
OCTOBRE	301.68	227.28	115.14	644.10
NOVEMBRE	278.20	212.66	117.36	608.22
DECEMBRE	290.50	183.92	112.96	587.38
TOTAL	3 285.98	2 513.74	1 402.80	7 202.52

*En 2007, 7 202.52 tonnes de déchets d'emballages ont été réceptionnées au centre de tri.*



En 2007, la C.A.C., le SMIRTOM et la C.C.R.A. ont apporté respectivement 46%, 35%, et 19% d’emballages du tonnage total entrant dans le centre de tri. (voir graphique ci-dessous)

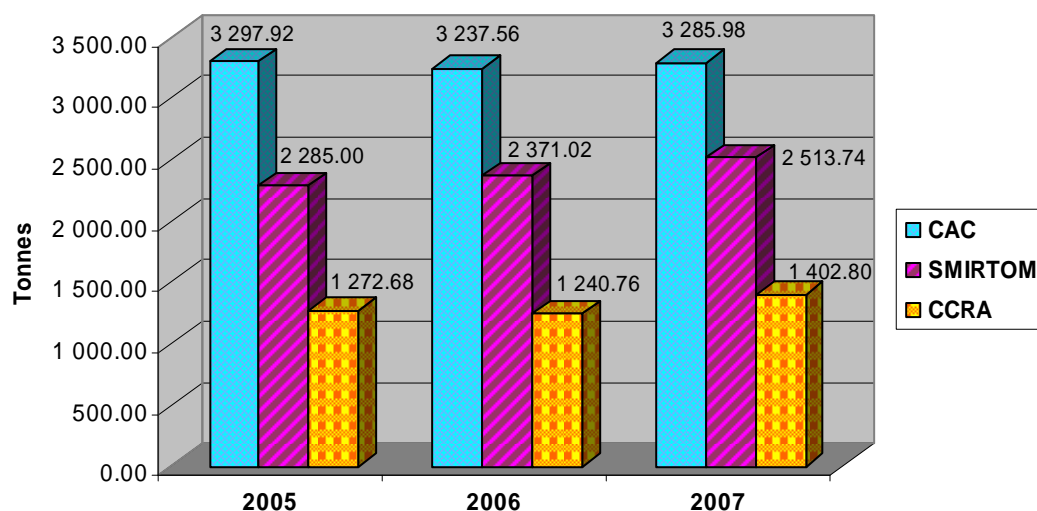


**B ► Comparatif par collectivité des tonnages entrant de 2005 à 2007**

<i>Collectivité</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>
C.A.C.	3 297.92	3 237.56	3 285.98
SMIRTOM	2 285.00	2 371.02	2 513.74
C.C.R.A.	1 272.68	1 240.76	1 402.80
<b>TOTAL</b>	<b>6 855.60</b>	<b>6 849.34</b>	<b>7 202.52</b>

*Les tonnages réceptionnés en 2007 ont augmenté de 5.15% par rapport à l’année précédente (2006).*

## COMPARATIF DES TONNAGES PAR COLLECTIVITÉS DE 2005 À 2007



➤ Ratio du tonnage entrant par Kg/An/habitant pour chaque collectivité et le SEVADEC

<i>Collectivité</i>	<i>Kg/an/habitant</i>	<i>Population (Base 1999 de l'INSEE)</i>
<i>C.A.C.</i>	33.33*	98 598
<i>SMIRTOM</i>	76.18	32 987
<i>C.C.R.A.</i>	57	24 593
<b>SEVADEC</b>	<b>46.12</b>	156 178
<b>Moyenne française</b>	<b>47</b>	59 Millions

*\*Les habitants de la Ville de Calais ont pour consigne de mettre les papiers journaux dans le bac à fermentescibles et non pas dans le bac à emballages.*



## C ► Tonnages triés :

	C.A.C.	SMIRTOM	C.C.R.A.	TOTAL
JANVIER	154.16	322.73	106.25	583.14
FEVRIER	94.24	279.25	92.25	465.74
MARS	175.83	372.75	120.25	668.83
AVRIL	75.72	280.01	86.22	441.95
MAI	172.84	438.13	133.15	744.12
JUIN	94.42	329.81	99.69	523.92
JUILLET	139.89	310.82	96.40	547.11
AOUT	100.80	298.23	93.16	492.19
SEPTEMBRE	122.81	319.50	100.08	542.39
OCTOBRE	115.18	374.38	117.16	606.72
NOVEMBRE	138.77	394.93	121.76	655.46
DECEMBRE	117.89	404.71	123.28	645.88
<b>TOTAL</b>	<b>1 502.55</b>	<b>4 125.25</b>	<b>1 289.65</b>	<b>6 917.45</b>

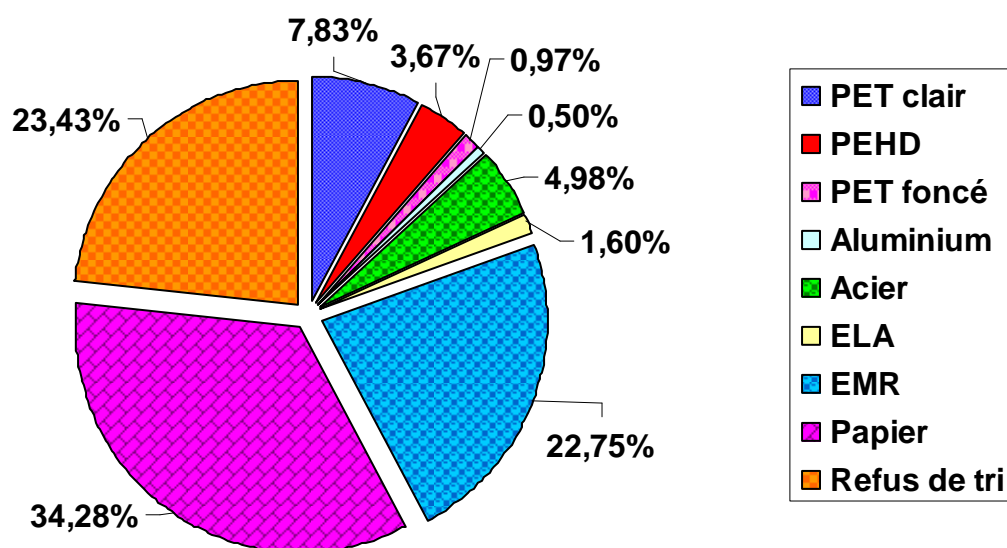
*En 2007, 6 917.45 tonnes de déchets ont été triés pour 7 202.52 tonnes réceptionnées dont 285.07 constituent la freinte du centre de tri.*

## D ► Tonnages matières valorisables :

	PET CLAIR	PET FONCÉ	PEHD	ALU	ACIER	TETRA	EMR	PAPIER	TOTAL
<b>CAC</b>	192.50	85.50	21.91	17.50	77.84	31.14	483.01	39.93	<b>949.33</b>
<b>CCRA</b>	94.42	37.67	17.57	12.90	45.75	19.10	236.89	531.33	<b>995.62</b>
<b>SMIRTOM</b>	278.46	141.67	30.62	5.68	236.18	65.27	923.03	1 904.46	<b>3 585.37</b>
<b>TOTAL</b>	<b>565.38</b>	<b>264.84</b>	<b>70.10</b>	<b>36.08</b>	<b>359.77</b>	<b>115.50</b>	<b>1 642.93</b>	<b>2 475.72</b>	<b>5 530.33</b>

Sur le graphique ci-dessous, on remarque que les papiers journaux (44,77%) et les EMR (29,71%) représentent une part importante par rapport à l'ensemble des matières valorisables.

## RÉPARTITION PAR MATIÈRES VALORISÉES ET DU REFUS DE TRI POUR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS



### ➤ Ratio des matières valorisées par Kg/An/habitant pour chaque collectivité et le SEVADEC

	PET CLAIR	PET FONCÉ	PEHD	ALU	ACIER	ELA	EMR	PAPIER	TOTAL
C.A.C.	1.95	0.22	087	0.18	0.79	0.32	4.90	0.40	<b>4.73</b>
C.C.R.A.	3.84	0.71	1.53	0.52	1.86	0.78	9.63	21.60	<b>30.85</b>
SMIRTOM	8.44	0.93	4.29	0.17	7.16	1.98	27.98	57.73	<b>80.71</b>
SEVADEC	3.62	0.45	1.70	0.23	2.30	0.74	10.52	15.85	<b>35.41</b>

### ➤ Quelques ratios (Kg/an/habitant)

	<i>Papier</i>	<i>EMR</i>
SEVADEC	15.85	10.52
Moyenne française	15 à 25	7 à 15

Le tableau de gauche indique que les ratios concernant le papier et les EMR (cartonnettes) sont compris dans les moyennes nationales.

## **E ► Tonnages matières non valorisables :**

Les refus de tri correspondent à la part des déchets ménagers non valorisables se trouvant par erreur dans la collecte sélective des emballages. Ces déchets ne peuvent pas être recyclables et devront être éliminés en enfouissement.

<b>Collectivités</b>	<b>Refus de tri</b>	<b>Refus de tri (en pourcentage)</b>	<b>Ratio du refus de tri (Kg /an/habitant)</b>
<b>CAC</b>	<b>1 075.94</b>	<b>32.74</b>	<b>10.91</b>
<b>C.C.R.A.</b>	<b>294.95</b>	<b>21.03</b>	<b>11.99</b>
<b>SMIRTOM</b>	<b>321.39</b>	<b>12.79</b>	<b>9.74</b>
<b>SEVADEC</b>	<b>1 692.28</b>	<b>23.50</b>	<b>10.84</b>

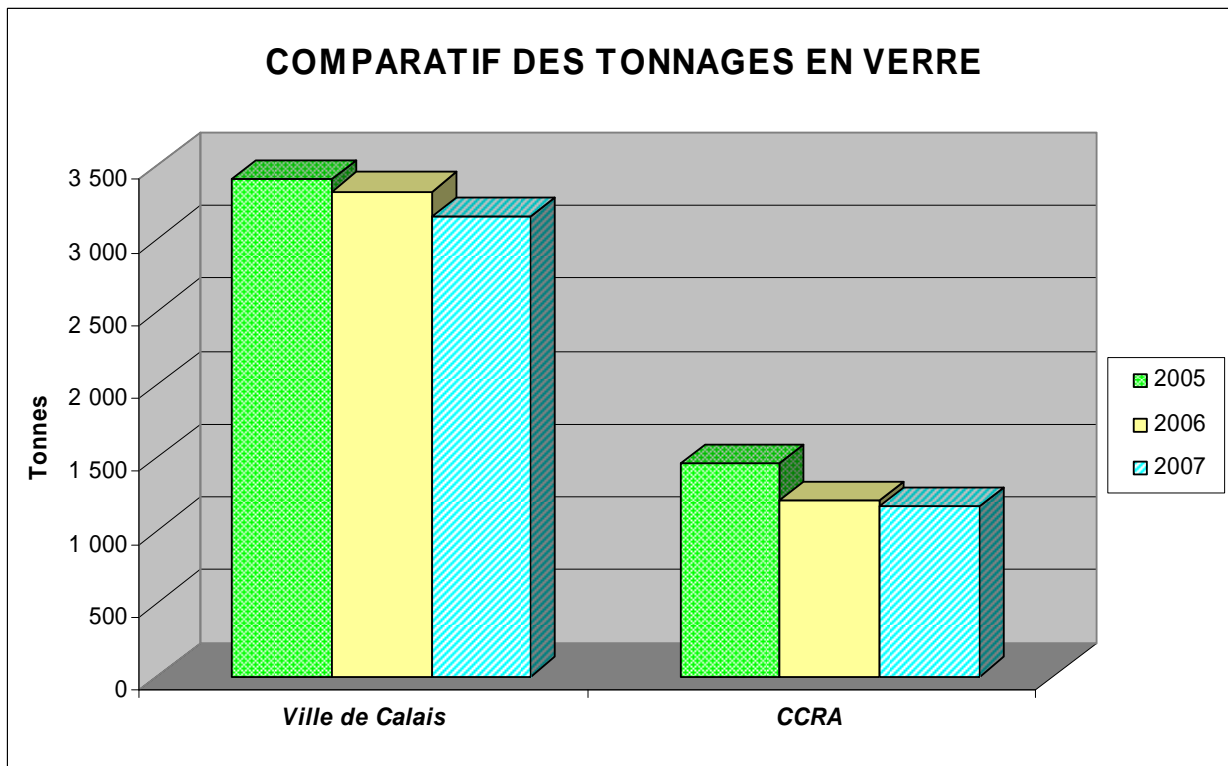
La part de refus de tri par collectivités présent dans l'ensemble de leurs emballages, représente respectivement pour la CAC, la C.C.R.A. et le SMIRTOM : 32.74%, 21.03% et 12.79%

Le refus de tri est envoyé au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Sainte Marie Kerque.

## **F ► Récapitulatif de 2005 à 2007 des tonnages en verre :**

Le centre de tri dispose également, depuis juin 2004, sur son site d'un quai à verre. Ce quai réceptionne la collecte du verre en porte à porte et en apport volontaire provenant de la Ville de Calais et de la C.C.R.A.

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Ville de Calais</b>	<b>3 401.22</b>	<b>3 322.5</b>	<b>3 150.60</b>
<b>C.C.R.A.</b>	<b>1 458.10</b>	<b>1 200.58</b>	<b>1 162.90</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 859.32</b>	<b>4 523.08</b>	<b>4 313.50</b>



En 2007, ce sont 4 313.50 tonnes de verres qui ont été réceptionnées (issus de la collecte sélective et des colonnes d'apport volontaire).

Le verre est par la suite traité par la société BSN Wingles (fabrication de calcin par concassage du verre) afin de pouvoir servir de matières premières pour d'autres produits verriers.

➤ <i>Ratio (Kg/an/habitant) du verre</i>	
<b>Ville de Calais</b>	<b>43.04</b>
<b>C.C.R.A.</b>	<b>47.29</b>
<b>Moyenne française</b>	<b>53</b>

Le taux ratio du tonnage du verre de la Ville de Calais (43,04 Kg) et de la C.C.R.A (47.29 Kg) est en dessous de la moyenne nationale (53 Kg).

## 2/ LES DÉCHÈTERIES

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer leurs déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères. Ces déchets sont collectés de façon sélective dans divers conteneurs.

La création et l'exploitation de déchèteries s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets définie à l'échelle européenne.

Les déchèteries présentent de nombreux avantages en ce qui concerne la protection de l'environnement :

- *Elles limitent le développement des dépôts sauvages*
- *Elles limitent les risques de pollution des sols, et eaux (rivières et nappes phréatiques)*
- *Elles orientent les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées*
- *Elles développent le recyclage et la valorisation des déchets*

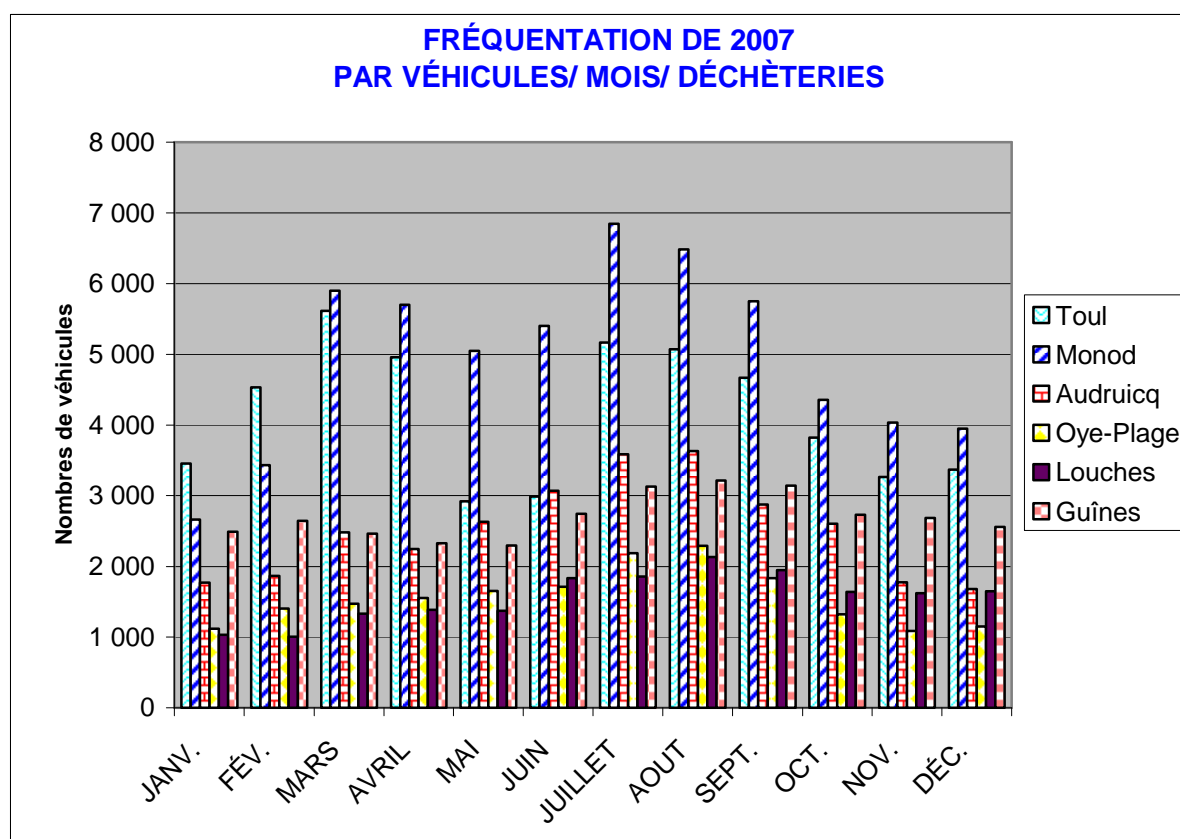
### **A► Le réseau de déchèteries :**

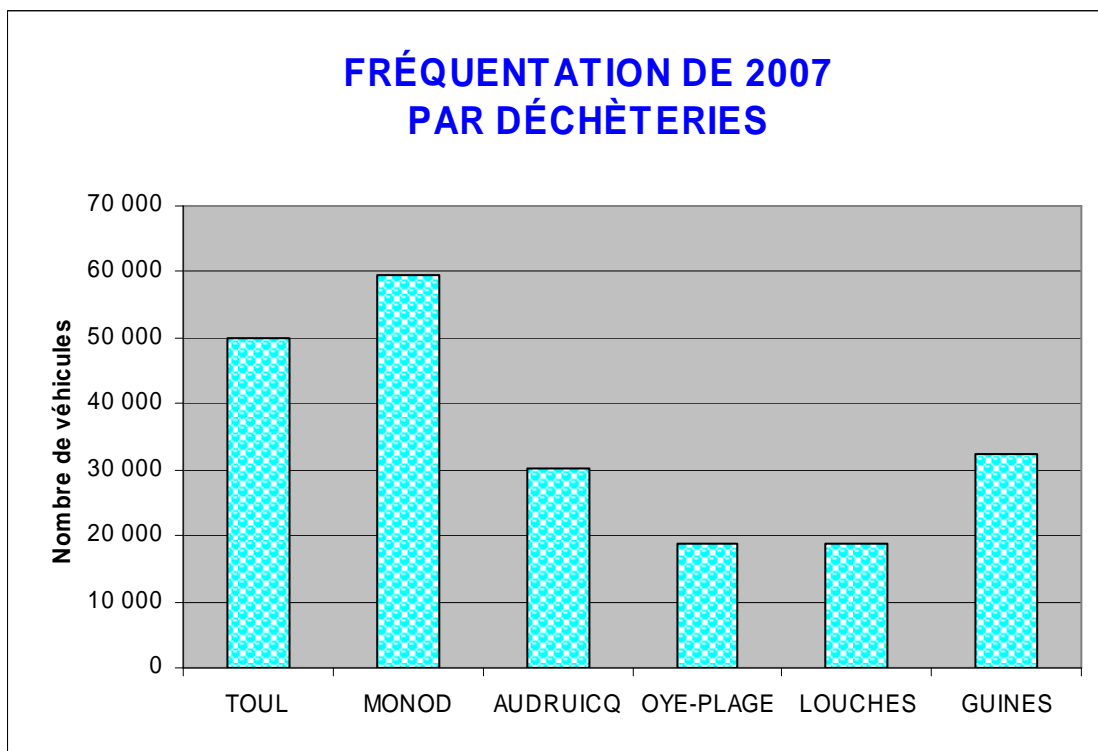
L'exploitation de 6 déchèteries permet la collecte et le traitement des déchets non collectés par la collecte en porte à porte ( métaux, équipements électriques et électroniques, gravats, déchets verts, batteries, huiles....)

DÉCHÈTERIES	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
« TOUL » basée à Calais	<i>Du Lundi au Samedi de 8h à 18h le Dimanche de 9h à 12h</i>
« MONOD » basée à Calais-Est	<i>Du Lundi au Samedi de 8h à 18h le Dimanche de 9h à 12h</i>
« OYE-PLAGE »	<i>Lundi, Mercredi, Vendredi de 8h à 12h (fermée le mardi) Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h Samedi de 8h à 12h et de 14h30 à 19h Dimanche de 9h à 12h</i>
« GUÎNES »	<i>Lundi au vendredi de 13h30 à 19h Samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h Dimanche de 9h à 12h</i>
« AUDRUICQ »	<i>Lundi- Mercredi- Vendredi de 13h30 à 19h (fermée le Jeudi) Mardi et Samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h Dimanche de 9h à 12h</i>
« LOUCHES »	<i>Mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h (fermée le lundi) Mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h Samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h Dimanche de 9h à 12h</i>

## B ► Fréquentation 2007 : nombre de véhicules/mois/déchèteries

	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
<b>Toul</b>	3 455	4 528	5 611	4 960	2 920	2 987	5 165	5 072	4 668	3 821	3 269	3 370	<b>49 826</b>
<b>Monod</b>	2 663	3 432	5 902	5 700	5 050	5 400	6 846	6 482	5 749	4 352	4 036	3 950	<b>59 562</b>
<b>Audruicq</b>	1 767	1 870	2 480	2 245	2 630	3 066	3 585	3 634	2 875	2 605	1 773	1 680	<b>30 210</b>
<b>Oye-Plage</b>	1 117	1 402	1 472	1 550	1 650	1 711	2 190	2 294	1 832	1 323	1 088	1 150	<b>18 779</b>
<b>Louches</b>	1 032	1 005	1 333	1 385	1 371	1 834	1 859	2 134	1 950	1 640	1 620	1 645	<b>18 808</b>
<b>Guïnes</b>	2 489	2 643	2 465	2 330	2 295	2 745	3 125	3 219	3 140	2 730	2 685	2 560	<b>32 426</b>
<b>Total mensuel</b>	<b>12 523</b>	<b>14880</b>	<b>19263</b>	<b>18170</b>	<b>15916</b>	<b>17743</b>	<b>22 770</b>	<b>22835</b>	<b>20214</b>	<b>16471</b>	<b>14471</b>	<b>14335</b>	<b>209 611</b>



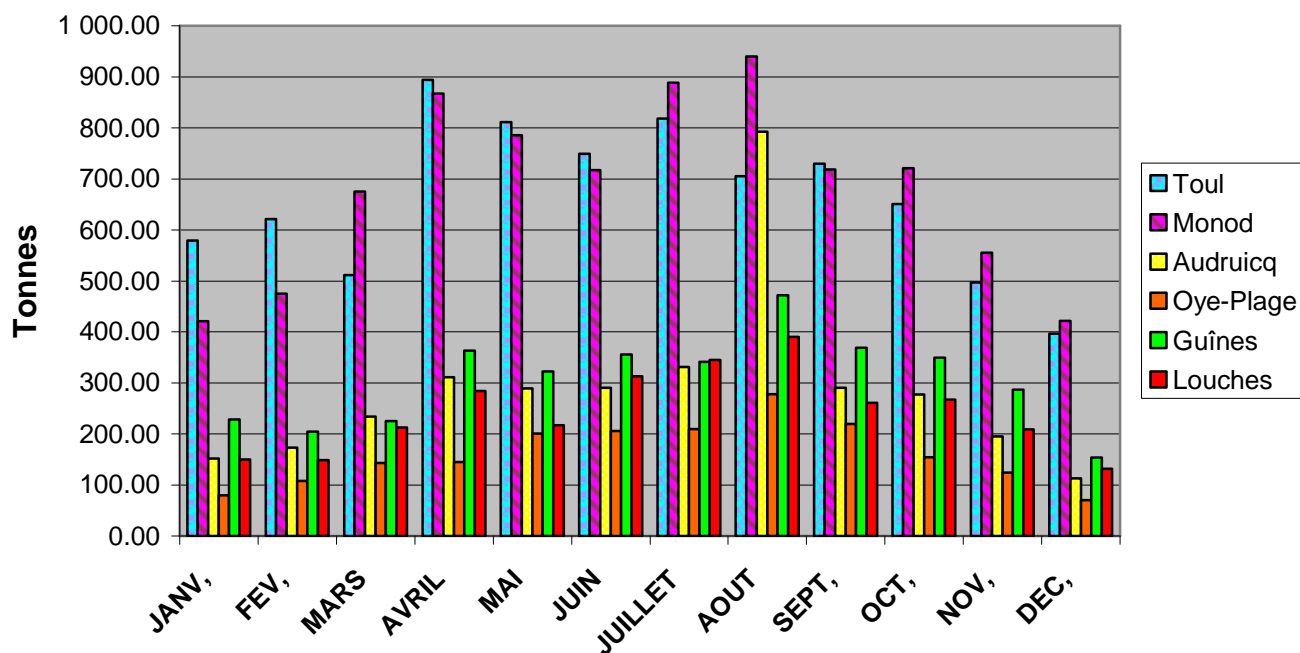


**D ▶ Tonnage 2007/mois /déchèterie :**

	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
<b>Toul</b>	578.94	621.04	511.59	894.38	811.38	749.45	817.72	705.33	729.80	650.27	497.01	396.62	7 963.54
<b>Monod</b>	421.14	474.43	674.62	866.66	785.34	717.38	888.83	939.82	718.37	721.17	555.64	421.76	8 185.15
<b>Audruicq</b>	151.98	173.09	233.96	311.52	289.19	290.92	331.48	792.16	290.33	277.02	195.08	113.50	3 450.22
<b>Oye-Plage</b>	79.14	108.37	143.05	144.99	200.65	205.92	209.55	277.73	219.64	154.19	124.24	70.12	1 937.50
<b>Guînes</b>	228.06	204.43	225.40	363.16	322.556	356.00	341.73	471.82	396.02	349.41	286.46	154.08	3 672.12
<b>Louches</b>	150.13	149.13	212.66	283.84	217.10	313.04	345.31	390.11	260.72	267.22	208.99	131.78	2 930.01
<b>TOTAL</b>	1 609.38	1 730.49	2 001.28	2 864.54	2 626.22	2 632.65	2 934.62	3 576.97	2 587.88	2 419.28	1 867.41	1 287.84	28 138.54

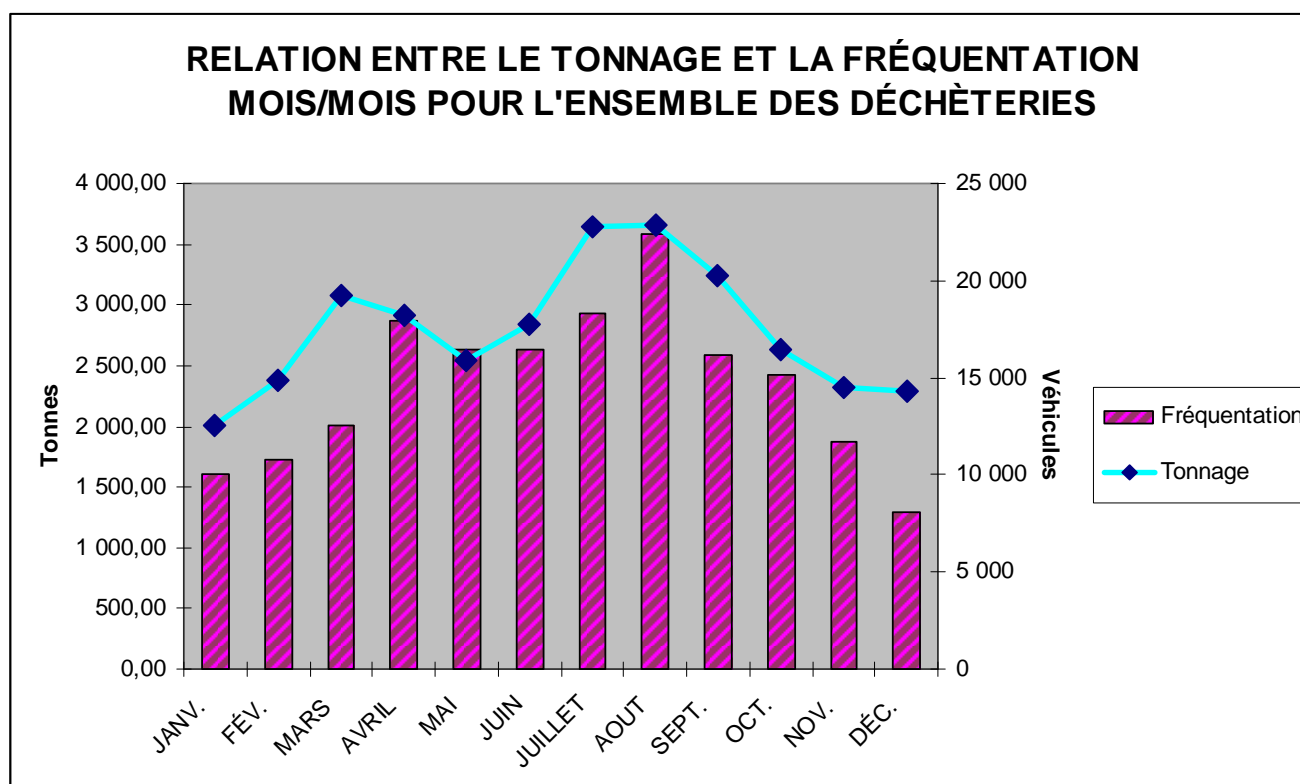
*La déchèterie Monod a recueilli le plus de déchets en 2007, 8 185.15 tonnes.*

## ÉVOLUTION DES TONNAGES MOIS/MOIS/DÉCHÈTERIES



*En 2007, ce sont 28 138.54 tonnes de déchets qui ont été collectés sur l'ensemble des déchèteries.*

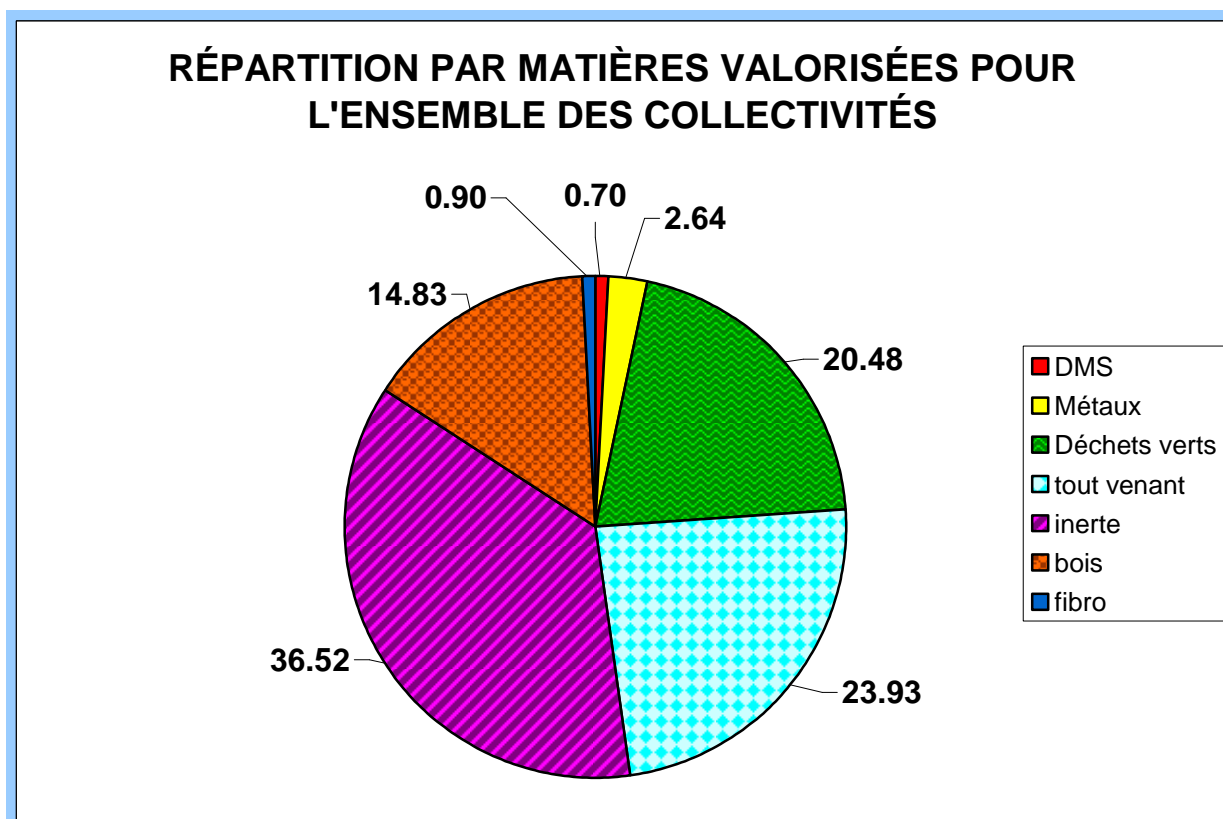
### **E ▶** Relation entre le tonnage et la fréquentation des déchèteries





**F ▶ Tableau de la répartition (en pourcentage) par types de déchets collectés dans le réseau de déchèteries du SEVADEC en 2007**

	DMS	Métaux	Déchets verts	Tout venant	Inerte	Bois	Fibro
SEVADEC	0.71	2.64	20.63	23.93	36.52	14.83	0.90



Sur le graphique ci-dessus, on peut s'apercevoir que les inertes, le tout venant, les déchets verts et le bois représentent une part importante sur la totalité des flux collectés (respectivement 36.52%, 23.93%, 20.63% et 14.83%).

➤ Ratio(Kg/an/habitant) des apports de déchets collectés en déchèterie en 2007

SEVADEC	180
Moyenne au niveau national	143

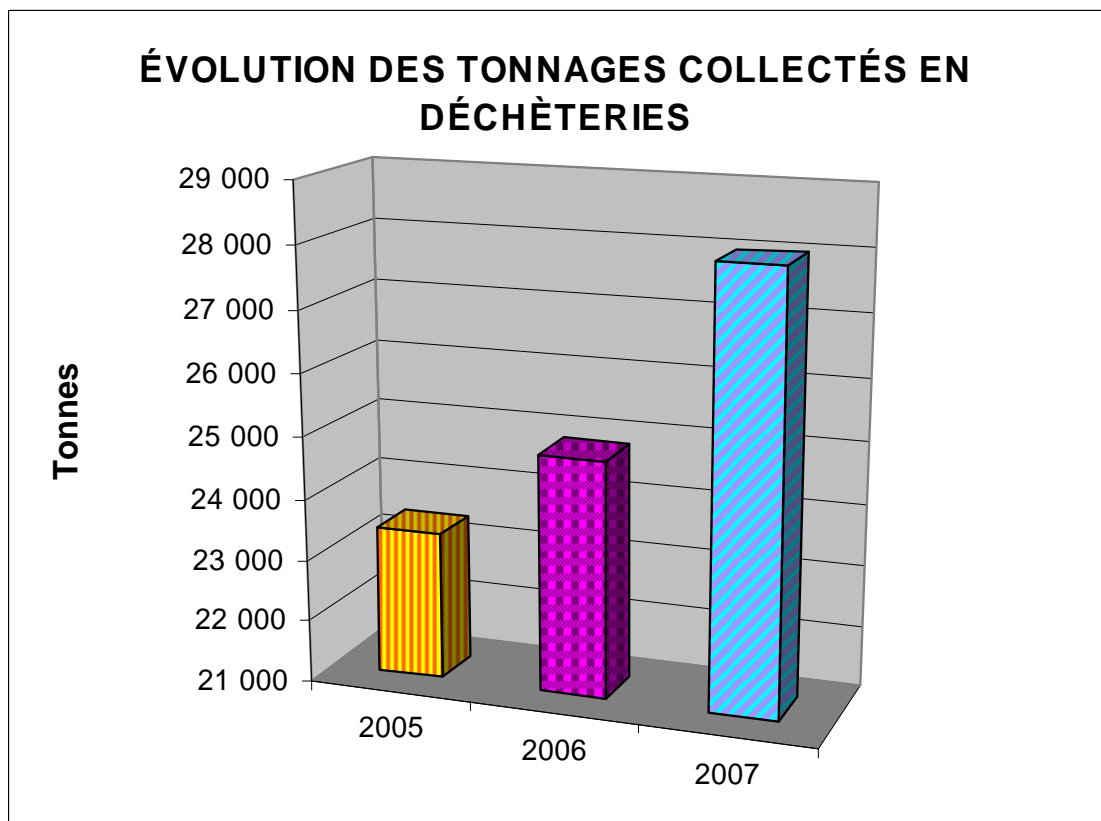
Le ratio des apports déchets collectés par les habitants du SEVADEC (180 Kg) est plus élevé que la moyenne nationale (143 Kg).

**G▶** Les tonnages de 2005 à 2007

Types de déchets Total annuel	Total 2005	Total 2006	Total 2007
DMS	158.85	140.05	197.48
Métaux	706.55	845.44	744.04
Déchets verts	4 172.42	4 936.45	5 762.09
Tout venant	4 628.73	5 974.82	6 732.58
Inerte	10 733.25	9 625.7	10 276.20
Bois	2 993.06	3 077.03	4 043.21
Fibro		244.52	251.93
<b>Total</b>	<b>23 392.86</b>	<b>24 844.01</b>	<b>28 007.53</b>

On constate, sur le tableau des tonnages de 2005 à 2007, que l'ensemble des déchets collectés en déchèterie en est en augmentation (sauf les métaux qui ont diminués) par rapport à 2006.

**H► Évolution des tonnages collectés avec l'ensemble des déchèteries de 2005 à 2007**



Sur le graphique ci-dessus, on peut s'apercevoir que le tonnage des déchets collectés a augmenté de 28 007.53 en 2007 par rapport à 2006.

➤ **Ratio (Kg/an/habitant) par types de déchets collectés dans le réseau de déchèteries du SEVADEC**

Déchets	2005	2006	2007
DMS	1.02	0.90	1.26
Métaux	4.56	5.46	4.76
Déchets verts	26.93	31.47	36.88
Tout venant	29.87	38.56	43.11
Inerte	69.27	62.12	65.80
Bois	19.31	19.86	26.73
Fibro		1.58	1.61

Tous les ratios (Kg/an/habitant) ont augmenté en 2007 par rapport à 2006 (sauf pour les métaux)

### 3/ LE CENTRE DE TRANSFERT

Le centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Elle permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans un plus grand moyen de transport (camion). Les déchets sont stockés dans une fosse par type de déchets (ordures ménagères brutes et fermentescibles) puis sont chargés dans le moyen de transport pour être envoyés vers le lieu de traitement.

Par délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert est transférée au SEVADEC. L'exploitation du centre de transfert de la rue de Toul par le SEVADEC a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### A / Transfert et transport des déchets par collectivité

➤ Tonnage mois/mois du transfert et transport par type de déchet pour la C.A.C. :

C.A.C.	QUANTITÉ												TOTAL
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Fermentescibles	477.00	474.00	614.04	480.66	381.40	489.52	199.48	127.18	401.46	330.66	114.66	23.42	4 113.48
Déchets verts	62.06	104.40	102.34	133.26	215.48	277.44	295.80	305.94	266.84	245.92	112.74	37.52	2 159.74
Ordures ménagères	3101.34	2740.06	3114.20	3025.94	3350.86	3113.42	3408.78	3379.02	3017.00	3403.26	2982.42	2825.70	37 462.00

➤ Tonnage mois/mois du transfert et transport des ordures ménagères pour la C.C.R.A. :

C.C.R.A	QUANTITÉ												TOTAL
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Fermentescibles + Déchets verts	0,00	0,00	337,96	426,34	324,60	559,48	647,52	284,82	316,54	460,34	136,34	29.580	3 523.52
Ordures ménagères	641.66	521.94	692.80	532.06	547.14	578.58	587.22	641.98	504.00	783.74	524.58	519.30	7 075.00

Les déchets du SMIRTOM ne transitent pas par le centre de transfert de la rue de Toul.

## B / Traitement des déchets par collectivité

Depuis le 21 mars 2007, les déchets verts et les déchets fermentescibles sont reçus à la fois au centre de transfert et à l'usine de biométhanisation.

Les déchets verts et les déchets fermentescibles reçus au centre de transfert sont traités sur une plateforme de compostage.

### ➤ Tonnage de la C.C.R.A. :

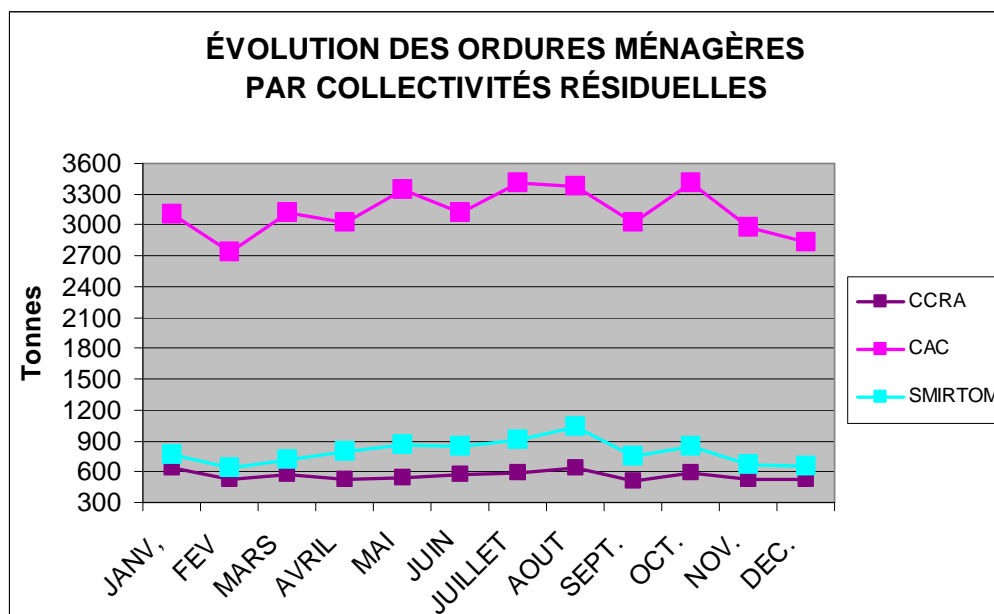
C.C.R.A.	QUANTITÉ												TOTAL
	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Traitement des fermentescibles	0,00	0,00	337,96	426,34	324,60	559,48	647,52	284,82	316,54	460,34	136,34	29,58	3 523,52
Traitement des ordures ménagères	641,66	521,94	571,88	532,06	547,14	578,58	587,22	641,98	504,00	588,90	524,58	519,30	6 759,24
Traitement des encombrants	0,00	0,00	120,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194,84	0,00	0,00	315,76

### ➤ Tonnage de la C. A.C. :

C.A.C.	QUANTITÉ												TOTAL
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Traitement des fermentescibles	477,00	474,00	614,04	480,66	381,40	489,52	199,48	127,18	401,46	330,66	114,66	23,42	4113,48
Traitement des déchets verts	62,06	104,40	102,34	133,26	215,48	277,44	295,80	305,94	266,84	245,92	112,74	37,52	2159,74
Traitement des ordures ménagères	3101,34	2740,06	3114,20	3025,94	3350,86	3113,42	3408,78	3379,02	3017,00	3403,26	2982,42	2825,70	37462,00

### ➤ Tonnage du SMIRTOM :

SMIRTOM	QUANTITÉ												TOTAL
	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Traitement des déchets ultimes	771,62	632,46	714,68	796,02	858,00	844,24	911,32	1034,00	747,84	849,50	669,96	657,94	9 487,58
Traitement des fermentescibles	120,34	143,62	249,96	190,48	187,04	339,80	0,00	154,60	298,28	282,52	114,74	7,62	2 089,00



## 4/ L'USINE DE BIOMÉTHANISATION

### A / Description

Le SEVADEC a délégué, l'exploitation de l'usine de biométhanisation à la société dédiée OCTEVA, constituée des sociétés URBASER, TIRU et VALORGA INTERNATIONAL.

Le SEVADEC a confié le marché de conception construction de CVO (Centre de valorisation organique) au groupement d'entreprises THELU SA/ VALOGRA international.

L'étude et le suivi de l'usine de biométhanisation se fait par le Groupement AMODIAG / BIOLOGIQUE ASSISTANCE.

- AMODIAG : Assistance à la **Maîtrise d'Oeuvre**, **DIAG**nostic au service des collectivités locales et de l'industrie, en assurant des prestations dans des domaines de compétences multiples et complémentaires.
- BIOLOGIQUE assistance : est une société d'études et de conseil en environnement qui recherche des solutions efficaces et pérennes pour les procédés de traitement des déchets.

L'usine de biométhanisation de Calais a été dimensionnée pour traiter à terme 28000 t/an :

- 27000 tonnes de biodéchets, issus essentiellement de la collecte sélective des ménages
- 1000 tonnes de graisses.

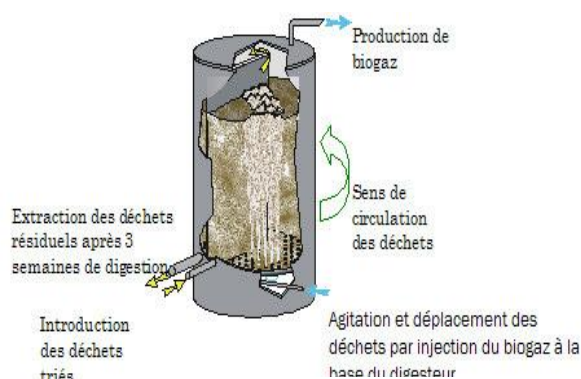
La délégation du contrat d'exploitation est fixée à 5 ans, au titre d'un marché de prestation de service.

La mise en service de l'usine de biométhanisation a commencé en mois de février 2007 par l'introduction, dans le digesteur, des produits de démarrage (Boues liquides, boues solides et vapeur) et les premiers biodéchets n'ont été introduits que le 21 mars 2007.

### DESCRIPTION DE L'USINE :

Le processus de méthanisation s'effectue selon plusieurs étapes :

- ❖ Chaîne de **préparation** : Les déchets collectés arrivant au CVO sont broyés puis calibrés à 60 mm par un trommel avant introduction dans le digesteur, seulement les déchets ferreux qui sont triés à l'aide d'un overband.
- ❖ Phase de **méthanisation** assurant, après préparation et introduction, la dégradation par des micro-organismes spécifiques (producteurs de biogaz) de la matière organique en anaérobiose dans le digesteur à 55°C. Le digestat issu de 3 semaines de digestion est ensuite déshydraté mécaniquement pour être destiné vers les tunnels de séchage.
- ❖ **Séchage** : L'unité de séchage permet de souffler alternativement de l'air chaud (65°C) puis de l'air froid sous la surface de compost stocké dans le tunnel et d'aspirer l'air chargé en eau (durée 36 heures).



**Schéma de sens de circulation de la matière à l'intérieur du digesteur.**

- ❖ Module de **maturation** qui complète, après le séchage, le traitement du digestat. La maturation aérobie en box, permet de stabiliser, hygiéniser le produit (durée : 14 jours).
- ❖ Module d'**affinage** : Après le traitement aérobie le compost brut est criblé dans un trommel. Trois fractions sont récupérées, la première de 0 à 10mm, la deuxième de 10 à 25mm et la dernière au-dessus de 25mm qui correspond au structurant.

### **VOLUME DE DIGESTEUR (M<sup>3</sup>) :**

Le digesteur est un cylindre vertical d'un volume de 3100 m<sup>3</sup>, 15 m en diamètre et 18,25 m de hauteur intérieur. Il est équipé d'un système d'agitation pneumatique.



**Photographie du digesteur**

### **REGIME DE FONCTIONNEMENT :**

Le traitement des biodéchets dans cette usine consiste à une fermentation anaérobie en régime thermophile (55°C) avec un temps de séjours moyen de 21 jours et une agitation pneumatique permet une homogénéisation des produits introduits par injection de biogaz.

### **PRODUCTION DE BIOGAZ (Nm<sup>3</sup>/T) :**

La production de biogaz par l'unité de Calais est estimée à 3 970 000 m<sup>3</sup>/an (142Nm<sup>3</sup>/T traitée), dont 1 million de m<sup>3</sup> grâce à l'apport des 1000 tonnes de graisses.

### **VALORISATION DU BIOGAZ :**

Le biogaz produit est destiné prioritairement vers le circuit agitation pour agiter la matière dans le digesteur, l'excès est envoyé vers le circuit utilisation pour produire la vapeur, et/ou vers le circuit de valorisation pour produire de l'électricité au niveau d'une station de cogénération.

La valorisation de biogaz permet donc de produire :

- 6500 MWh/an d'électricité revendue à EDF
- 4900 MWh/an d'eau chaude destinée prioritairement au séchage de compost et des locaux
- 3000 MWh/an de vapeur destinée prioritairement au chauffage de digesteur

### **VALORISATION DU COMPOST :**

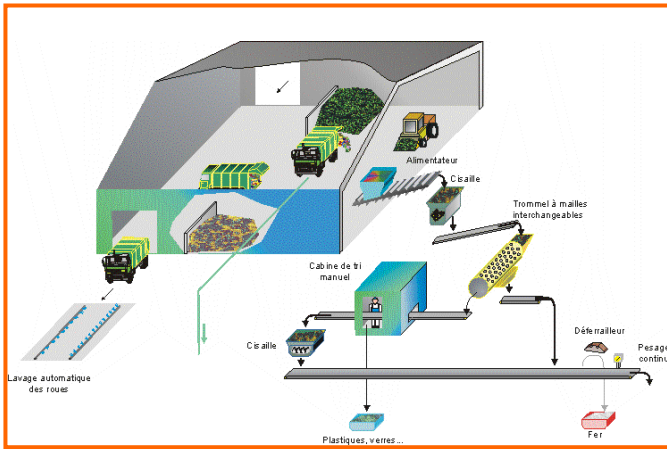
Le centre de biométhanisation de Calais produit 11200 T/an de composte de haute qualité qui répond à la norme NFU 44-051.

Ce compost est utilisable comme amendement organique en agriculture et horticulture.



## FONCTIONNEMENT DE L'UNITE DE BIOMETHANISATION

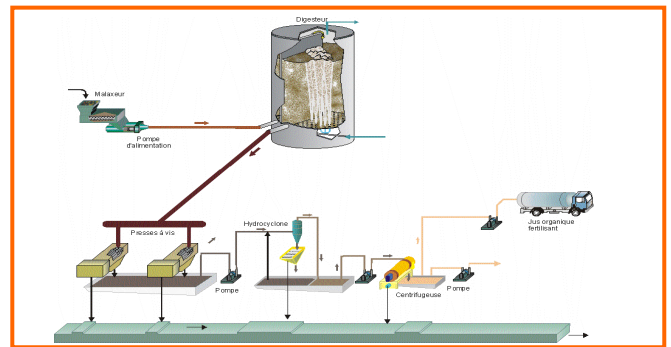
Les biodéchets sont traités en flux continu de manière totalement automatisée jusqu'à la maturation. L'installation est organisée en plusieurs modules de traitement, à savoir :



- Module de **préparation-tri** permettant la séparation des métaux de la fraction organique des biodéchets et le calibrage des déchets à 60 mm avant introduction dans le digesteur.

### Réception et préparation des déchets (Source : SEVADEC)

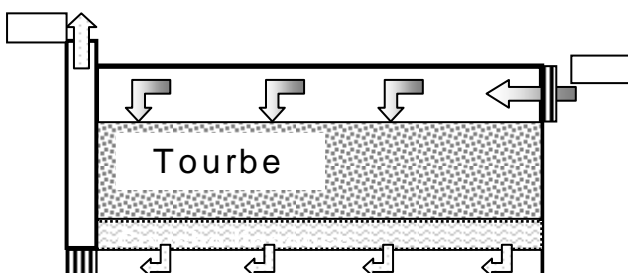
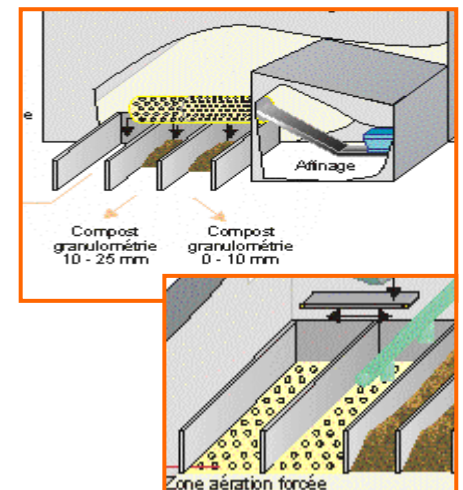
- Module de **méthanisation** assurant la dégradation par des micro-organismes (producteurs de biogaz) de la matière organique en anaérobiose dans le digesteur à 55°C. Le digestat issu de 3 semaines de digestion est ensuite déshydraté mécaniquement.



### Digestion des déchets et déshydratation du digestat (Source : SEVADEC)

- Module de **maturation** qui complète le traitement du digestat. La maturation aérobie en box, permet de stabiliser, hygiéniser et de sécher à 65°C le produit (durée : 14 jours).
- Module d'**affinage** garantissant la préparation de 2 composts de granulométries différentes et du mulch<sup>1</sup> ligneux qui sont ensuite stockés.
- Module de **valorisation du biogaz** : le biogaz sera valorisé sous forme d'électricité et de chaleur par un système de cogénération.

### Aération et affinage du compost (Source : SEVADEC)



- Module de **traitement de l'air** assuré par un biofiltre à tourbe qui permet d'éliminer les composés aminés et soufrés.

### Biofiltre à tourbe (Source SEVADEC)

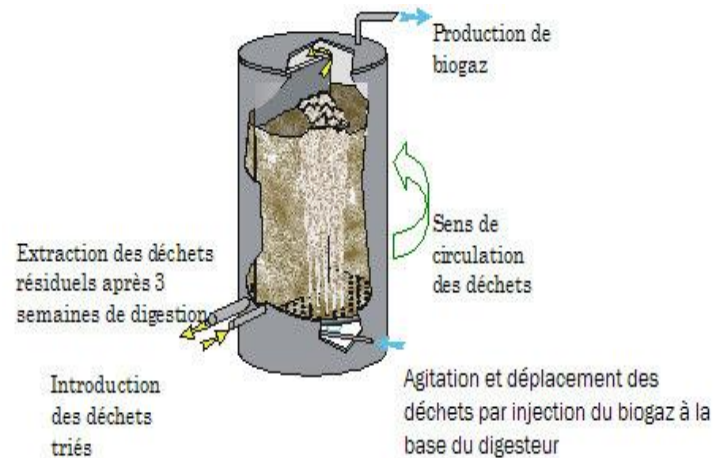
<sup>1</sup> Structurant issu de l'affinage



- Module de **traitement des eaux et jus excédentaires** : ces déchets seront envoyés vers la station d'épuration (STEP) de Monod se situant à proximité de l'usine.

## DIGESTION ANAEROBIE DES DECHETS : L'ETAPE DE METHANISATION

Une fois triés et préparés, les déchets sont introduits dans le digesteur où va avoir lieu la méthanisation. La digestion anaérobie des déchets est catalysée par des régimes de température plus ou moins importante. Une température élevée accélère les cinétiques de réaction. Dans le processus de méthanisation du SEVADEC la température est fixée à 55°C, il s'agit donc d'un régime thermophile.



### Circulation des déchets dans le digesteur (Source Valorga)

## B / Traitement des déchets par collectivité

### ➤ Tonnage mois/mois du traitement par type de déchet pour la C.A.C. :

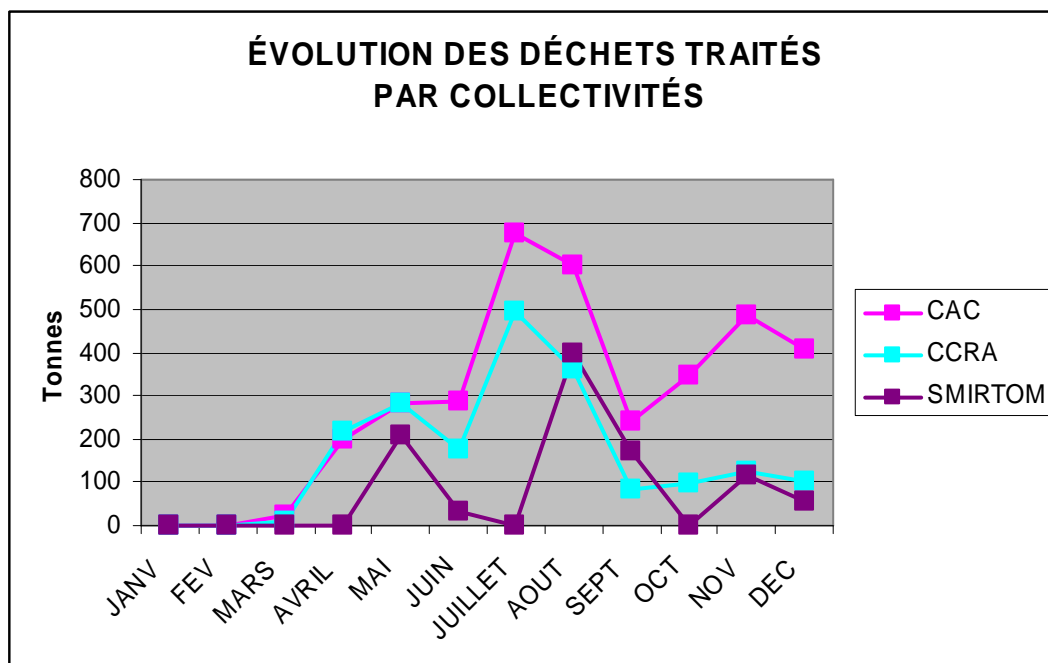
C.A.C.	QUANTITÉ												TOTAL
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Fermentescibles	0,00	0,00	21,80	198,24	281,05	284,64	673,59	554,46	189,28	335,22	475,22	394,69	3 408,19
Déchets verts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45,90	51,76	11,56	8,80	12,58	130,60

### ➤ Tonnage mois/mois du traitement par type de déchet pour la CCRA

C.C.R.A	QUANTITÉ												TOTAL
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Fermentescibles + déchets verts	0,00	0,00	0,00	0,00	206,76	32,98	0,00	398,73	173,32	0,00	116,22	54,28	982,29

### ➤ Tonnage mois/mois du traitement par type de déchet pour la SMIRTOM. :

SMIRTOM	QUANTITÉ												TOTAL
	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	
Fermentescibles + déchets verts	0,00	0,00	8,90	218,38	280,40	176,86	495,12	362,80	81,86	97,58	124,70	100,98	1 947,58



## C/ Traitement du biogaz et du compost

### ► Performances atelier méthanisation

	Quantité biodéchets introduite (tonnes)	Quantité du refus de tri (tonnes)	% biodéchets reçus	Temps de séjour équivalent
	Relevé supervision	CALCUL	CALCUL	CALCUL
<b>TOTAL</b>	6 261	43	96 %	42

### ► Performances biogaz

	Quantité biogaz produit (m3)	Quantité biogaz chaudière (m3)	Quantité biogaz groupe (m3)	Quantité biogaz torchère (m3)
<b>TOTAL</b>	710 717	125	0	710 592

### • Ratio

	M3/ tonnes traitées
<b>Production biogaz</b>	113.51

### ► Performances compost

	0-10 mm (tonnes)	10-25 mm (tonnes)	Refus affinage	Total
<b>Compost produit</b>	167	834	668	1 669

Il y a eu 1 463 tonnes de compost brut en stock qui sera à affiner dans le courant de l'année 2008.

## 5/BILAN DE L'ACTIVITÉ 2007

### ➤ L'ensemble des tonnages des déchets 2007

Types de déchets	C.A.C.		SMIRTOM		C.C.R.A.		SEVADEC		
	tonnage	Ratio (Kg/an/habitant)	tonnage	Ratio (Kg/an/habitant)	tonnage	Ratio (Kg/an/habitant)	tonnage	Ratio (Kg/an/habitant)	Répartition (%)
<i>Emballages ménagers</i>	<b>3 285,98</b>	33,33	<b>2 513,74</b>	76,20	<b>1 402,80</b>	57,04	<b>7 202,52</b>	46,12	8,56
<i>Verres</i>	<i>Ville de Calais</i> <b>3 105.60</b>	31,50			<b>1 162.90</b>	47,29	<b>4 268.50</b>	27,33	5,07
<i>Ordures ménagères fermentescibles</i>	<b>37 462.00</b>	379,95	<b>9 487.58</b>	287,62	<b>7 075.00</b>	287,68	<b>54 024.58</b>	345,92	64,19
<i>Déchets verts</i>	<b>7 521.67</b>	76,29	<b>4 036,58</b>	122,37	<b>4 505.81</b>	183,22	<b>18 354,40</b>	164,90	21,81
<i>Encombrants</i>	<b>2 290.34</b>	23,23			<b>315.76</b>	12,84	<b>315.76</b>	2,02	0,38
<b>Total</b>	<b>53 665,59</b>	<b>544,29</b>	<b>16037,90</b>	<b>710,48</b>	<b>14 462,27</b>	<b>588,06</b>	<b>84165,76</b>	<b>538,91</b>	<b>100</b>

### Tonnage des déchets de déchèteries

<i>DMS</i>	<b>197.48</b>
<i>Métaux</i>	<b>744.04</b>
<i>Déchets verts</i>	<b>5 762.09</b>
<i>Tout venant</i>	<b>6 732.58</b>
<i>Inerte</i>	<b>10 276.20</b>
<i>Bois</i>	<b>4 174.23</b>
<i>Fibro</i>	<b>251.93</b>
<b>Total</b>	<b>28 138.54</b>

<b>TOTAL GENERAL (SEVADEC) 2007</b>	<i>Tonnage</i>	<i>RATIO (Kg/an/habitant)</i>
	<b>112 304,31</b>	<b>719,45</b>

En 2006, un habitant du SEVADEC produisait 692.27 Kg de déchets alors qu'en 2007 il en produit 719.45.

## 6/ L'EMPLOI

Au 31 décembre 2007, le Syndicat d'Elimination et de Valorisation des DEchets du Calaisis comptait 73 employés (titulaires, non titulaires : saisonnier, CAE → contrats aidés)

### EMPLOIS PERMANENTS

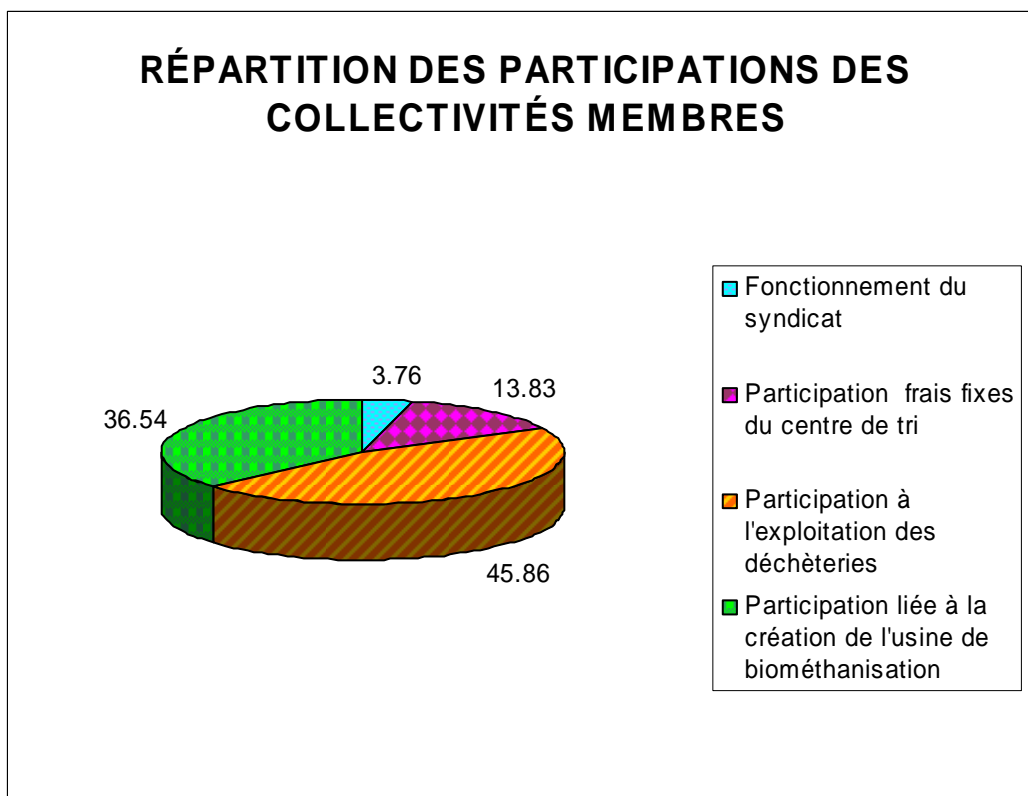
Cadre d'emplois	Titulaires	Non titulaires		
		CIE	Saisonnier	CAE
<b><u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u></b>				
<i>Directeur Territorial</i>	1			
<i>Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	1			
<i>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	3			2
<b><u>FILIÈRE TECHNIQUE</u></b>				
<i>Ingénieur Territorial</i>	2			
<b><u>Centre de tri</u></b>				
<i>Technicien supérieur</i>	1			
<i>Adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe</i>	27	1	13	15
<b><u>Décheteries</u></b>				
<i>Agent de maîtrise</i>	1			
<i>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe</i>	14		3	
<b><u>Centre de transfert</u></b>				
<i>Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe</i>	1			
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>17</b>
<b>85 emplois</b>				

### **III. LES INDICATEURS FINANCIERS**

## 1 /LES COÛTS DU SEVADEC EN 2007

Les participations des collectivités membres ont été fixées, par délibération lors du Comité Syndical lors de la réunion du 8 Décembre 2006, comme suit :

Fonctionnement du Syndicat	<i>1,20 € / habitant</i>
Participation aux frais fixes du centre de tri	<i>4,41 € / habitant</i>
Participation à l'exploitation des déchèteries	<i>14,62 € / habitant</i>
Participation liée à la création de l'usine de biométhanisation	<i>11,65 € / habitant</i>
Participation totale	<i>31,88 € / habitant</i>



## **A ▶ Le centre de tri**

Participation au fonctionnement du centre de tri	<i>145,51€ / tonne</i>
Refus de tri	<i>67,36 € / tonne</i>

### ➤ **Les prix de reprises des matières valorisables provenant du centre de tri**

Chaque type de déchets collectés fait l'objet d'une valorisation ou d'un traitement.

	NOM DU REPRENEUR	PRIX DE REPRISE en Euros à la tonne
<b>PET CLAIR</b>	<i>VALORPLAST</i>	
<b>PET FONCÉ</b>	<i>VALORPLAST</i>	<b>204,00</b>
<b>PEHD</b>	<i>VALORPLAST</i>	
<b>ALU</b>	<i>AFFIMET</i>	<b>518.94</b>
<b>ACIER</b>	<i>ARCELOR</i>	<b>86.64</b>
<b>TETRA</b>	<i>DHP</i>	
<b>EMR</b>	<i>SICAL</i>	<b>64.74</b>
<b>CARTON</b>	<i>VEOLIA PROPRETE</i>	<b>2.00</b>
<b>PAPIER</b>	<i>UPM</i>	<b>60.00</b>
<b>REFUS DE TRI</b>	<i>Opale environnement</i>	<b>76.79</b>
<b>VERRE</b>	<i>BSN</i>	<b>19.12</b>



## **B ►** Les déchèteries:

Pour les déchèteries, ce service à la population a dépassé toutes les attentes en matière d'affluence et de satisfaction des usagers. Le coût fixé à 14,62 € par habitant pour l'exploitation des déchèteries a été respecté.

	<i>ENTREPRISE</i>	Coût en € à la tonne HT
<i>Transport et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux</i>	<i>SOTRENOR</i>	590
<i>Transport et Traitement des déchets verts</i>	<i>HORCHE</i>	49,74
<i>Transport et traitement du bois</i>	<i>SMDR</i>	43
<i>Transport et traitement des inertes</i>	<i>OPALE ENVIRONNEMENT</i>	11,55
<i>Transport et traitement du tout venant de déchèteries</i>	<i>OPALE ENVIRONNEMENT</i>	82,45
<i>Transport et traitement des Déchets d'Activités de Soins et Risques Infectieux</i>	<i>SITA NORD</i>	1 109,90
<i>Transport et traitement des déchets d'amiante</i>	<i>OPALE ENVIRONNEMENT</i>	170

## **C ►**

centre de transfert: Coût unitaire du traitement, du transport et du Transfert à la tonne.

Le

	Coût en €uros à la tonne
<i>Traitement des ordures ménagères brutes</i>	<i>67,36</i>
<i>Traitement des déchets verts</i>	<i>32,53</i>
<i>Traitement des fermentescibles (FFOM)</i>	<i>49,78</i>
<i>Traitement des encombrants</i>	<i>67,36</i>
<i>Transfert des déchets</i>	<i>4,02</i>
<i>Transport des ordures ménagères brutes</i>	<i>6,90</i>
<i>Transport des déchets verts</i>	<i>7,46</i>
<i>Transport des fermentescibles (FFOM)</i>	<i>4,11</i>

## 2/ INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

### ➤ Section investissement :

En dépense, cette section comprend essentiellement les crédits qui ont été nécessaires :

- ✓ A la poursuite en 2007 des opérations engagées :
  - les travaux de construction de l'usine de biométhanisation
  - le rachat des déchèteries d'Audruicq et Oye-Plage
  - une inscription pour le démarrage des travaux de construction de la déchèterie rue de Toul de Calais.
- ✓ Des dépenses d'équipements ou travaux divers, ainsi que le remboursement des emprunts contractés.

### ➤ Section fonctionnement :

Elle se répartit en plusieurs services :

- ✓ Le service administration.
- ✓ Le service des déchèteries : la gestion générale des équipements de Calais Monod et Calais Toul, Audruicq, Oye-Plage, Louches et Guînes.
- ✓ Le service du centre de tri.
- ✓ Le service pour le traitement des ordures ménagères.

### ➤ Budget primitif de 2007 – Compte Administratif 2007

#### \* Budget primitif

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	10 150 000 €	10 150 000 €
Investissement	5 312 500 €	5 312 500 €

**\* Compte Administratif 2007**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
RESULTATS REPORTEES		951 416,52		840 395,51		1 791 812,03
PART AFFECTEE INVEST				600 000,00		600 000,00
OPERATIONS EXERCICE	10 782 267,02	11 139 990,60	5 314 135,92	6 911 865,86	16 096 402,94	18 051 856,46
TOTAUX	10 782 267,02	12 091 407,12	5 314 135,92	8 392 261,37	16 096 402,94	20 443 668,49
RESULTAT DE CLOTURE		1 309 140,10		3 038 125,45		4 347 265,55
	Excédent de financement		3 038 125,45			
	Besoin en financement					
	Restes à réaliser dépenses		2 947 598,71			
	Restes à réaliser recettes					
	Besoin financement avec RAR					
	Excédent financement avec RAR		90 526,74			

## IV. LA COMMUNICATION

➤ L'année 2007 marque indubitablement un tournant pour notre Syndicat. En effet, l'unité de biométhanisation, dont la cérémonie d'achèvement de fin de travaux, s'est déroulée le 6 décembre 2006, devient un enjeu important pour notre collectivité, et attire régulièrement des politiques et techniciens de l'extérieur.

Des sollicitations des médias ; de la télévision : « France 3 », « Canal + », de la presse écrite : « l'Humanité », « le Monde », ..., et de revues spécialisées : « la Fondation Gabriel Péri », ..., couvrent d'éloges l'implantation de la biométhanisation dans le Calais, et dans une moindre mesure, le caractère H.Q.E de notre plateforme.

➤ 2007, est également une année d'exception, qui se démarque des années précédentes, puisque *quatre journées « Portes Ouvertes »* se sont déroulées, portant ainsi à sept, ce type de manifestations depuis l'ouverture du centre de tri, en juin 2004. Le temps d'une journée, les habitants du territoire du SEVADEC, sont invités à visiter gratuitement les installations de notre collectivité, et à appréhender les bonnes méthodes de tri à la maison. De nombreux supports ont été gracieusement distribués en libre service ; selon l'intérêt de la population.

➤ Dans le cadre d'échange entre un lycée du bassin minier et un partenariat avec le lycée albanais, une délégation albanaise est venue à notre rencontre.... Elèves, enseignants et traducteurs, ont apprécié notre approche environnementale.

➤ 2007, est une année de coopération avec des différents partenaires : la Chambre de commerce de Calais, Partenaires Formation, mais également Partenaires Insertions, la Ville de Calais, la Croix Rouge, l'IUT de Calais, différents lycées du Calais, l'AFAPEI, Espace Fort, MJC, le CLAEPP, l' HABITAT62, les JARDINS & VERGERS, ...

Le Syndicat d'Elimination et de Valorisation des Déchets du Calais est sollicité par ces différents partenaires pour participer à différentes manifestations, comme « les Journées Nationales de l'Environnement », « le Forum de l'Eau », « le Forum du Développement Durable ».

➤ 2007, est également une année de sensibilisation comme les années précédentes. La « bataille du tri » est un combat qui perdure. La sensibilisation auprès des plus jeunes est un enjeu tout aussi important pour notre Syndicat. Il faut sans cesse sensibiliser nos populations et surtout les plus jeunes, adultes de demain à l'éco citoyenneté.

Tri attitude et tri habitude permettent un tri de qualité et facilitent le travail de nos agents. La sensibilisation semble porter ses fruits notamment auprès des plus jeunes, puisque les enfants qui visitent le centre de tri, sont dans une très grande majorité intéressés et surtout conscients que le tri sélectif est vital pour notre planète. Ces enfants deviennent à n'en pas douter, nos ambassadeurs auprès des adultes.



**L'information des différents publics (scolaires : primaires, collèges, lycées, universités, professionnels, instituts de formation, professionnels de différents secteurs, et particuliers) a concerné plus de 6 000 visiteurs en 2007.**

**Ces personnes ont participé à une sensibilisation sur les déchets. Ces visites se déroulèrent dans la majorité des cas en 4 temps :**

1. La présentation du SEVADEC, l'intérêt de trier à la maison : élimination des déchets dans le respect de l'environnement, économie de ressources naturelles...
2. La visite du centre de tri (différents types de déchets, fonctionnement, ...)
3. Explication dans la salle de communication du recyclage (par l'intermédiaire de différents supports, rappel des consignes de tri)
4. La visite de la déchèterie Monod (intérêt, objectif, explication de la valorisation des déchets), parfois ces visites se déroulèrent également à l'extérieur, sur la déchèterie de Oye-Plage.

Les enfants reçoivent lors des visites la bande dessinée du SEVADEC, et les adultes une pochette sur l'activité de notre syndicat.

➤ Aussi, afin poursuivre dans cette démarche de sensibilisation, l'année 2007, est également une année de compétition pour nos petits champions du tri.

➤ Pour la deuxième année consécutive, notre Syndicat organisait à travers le service communication, un concours destiné à l'ensemble des élèves des écoles publiques et privées.

L'objectif du concours était de développer l'intérêt des jeunes pour la protection de l'environnement, au travers d'un concours reposant sur un Quiz, la réalisation de projets concrets et attrayants, et ludiques. Susciter leur curiosité et leur enthousiasme pour le tri sélectif, développer une culture écologique de base auprès du plus grand nombre d'entre eux, en soutenant les initiatives de sensibilisation des plus jeunes à la protection de notre planète.

La seconde édition du concours « Faites du tri », a vu s'affronter dans un très bon état d'esprit, près de 400 écoliers du territoire du SEVADEC. Après l'école du Centre de Coulogne en 2006 qui avait remporté la finale à Polincove sur le territoire de la CCRA, c'est l'école du Moulin de Marck qui remporte avec panache, le trophée d'éco-citoyenneté 2007, cette fois dans la salle des sports de la commune du SMIRTOM de Les Attaques. Par souci d'égalité, la finale 2008 se jouera sur le territoire de la CAC.

➤ Pour répondre davantage aux besoins des visiteurs, et notamment des plus jeunes, le service communication s'est doté d'une mascotte, qui permettra d'identifier notre collectivité auprès des enfants, et de se familiariser avec le tri sélectif. Le « logo junior » représente une fourmi aux couleurs des trois collectivités adhérentes.



Notre choix s'est porté sur cet insecte puisque la fourmi vit socialement en groupe, elle est travailleuse et comme l'affirme la fable de la Fontaine, elle est prévoyante, et ne gaspille en rien.

➤ Outre la bande dessinée officielle du SEVADEC, les bulletins « Puissance 3 », le Syndicat s'est doté d'un atout supplémentaire : un support vidéo.

Ce DVD est subdivisé en 3 parties :

- le centre de tri,
- la déchèterie,
- l'unité de biométhanisation.

Le travail de nos agents et l'intérêt du recyclage nous permettent une approche intéressante sur le fonctionnement de nos infrastructures. Sans aucun doute cette vidéo démontre une fois de plus, que le Calaisis possède des équipements HQE de grande qualité, et favorise une politique en faveur de l'environnement.

➤ Comme les années précédentes, « l'Association Monde et Nature » a sensibilisé de nombreuses écoles, collèges et centres de vacances au tri sélectif, par l'intermédiaire de projections d'un support vidéo, et l'explication des consignes de tri à respecter. Le SEVADEC s'est engagé comme les années précédentes à apporter son concours à la mise en œuvre et le suivi de cette action. Comme l'année précédente, le coût de l'intervention par enfant était de 1,50 euro. Pour l'année 2007, 14 742 élèves ont été sensibilisés sur le thème des déchets à travers l'intervention de la représentante de cette association.

➤ Enfin, l'année 2007 consolide le partenariat gratuit, écologique et solidaire, aux côtés de « l'Association pour la Vie », qui organise la collecte de téléphones portables cassés, au profit des enfants myopathes. Au travers du service communication à l'origine du projet en 2006, le SEVADEC a récolté dans les six déchèteries, **814 téléphones portables**, soit 29 kilogrammes. Ces objets inutilisables et très toxiques pour l'environnement, *contiennent du cadmium et des métaux lourds*, dont le stockage en *décharge entraîne une contamination importante des sols*. Ils ont trouvé acquéreur au sein de la société FONEBAK. Ce matériel a été envoyé dans un centre situé en Grande-Bretagne pour son traitement de recyclage/valorisation sécurisé. Au total, notre démarche environnementale et solidaire à l'égard des enfants malades, a rapporté à cette association, la somme de 3 euros par téléphone collecté.



## VI. DIVERS

➤ Comité syndical :

*Le comité syndical s'est réuni à 4 reprises*

- *Vendredi 16 février*
- *Jeudi 28 juin*
- *Vendredi 05 octobre*
- *Vendredi 14 décembre*



➤ Bureau syndical :

*Le bureau syndical s'est réuni à 4 reprises*

- *Lundi 29 janvier*
- *Lundi 11 juin*
- *Mardi 18 septembre*
- *Lundi 26 novembre*

➤ Commission d'appel d'offres :

*La commission d'appel d'offres s'est réunie à 4 reprises*

- ***Nouvelle déchèterie de Toul Calais Ouest :***
  - ⇒ *Ouverture des plis, le mardi 11 septembre*
  - ⇒ *Attribution des lots, le mardi 18 septembre*
- ***Lot n°3 :***
  - ⇒ *Ouverture des plis, le mardi 20 novembre*
  - ⇒ *Attribution des lots, le mardi 26 novembre. Cette commission a été rep...*

### ➤ Réalisation de nouvelles déchèteries :

- Pour 2008 ⇒ Création d'une déchèterie à Calais-Ouest (en remplacement de la déchèterie rue de Toul)
  - ⇒ Création d'une déchèterie à Peuplingues
- Pour 2009 ⇒ Création d'une déchèterie à Licques

*Ainsi l'ensemble du réseau de déchèteries permettra de fournir une déchèterie à moins de 10 minutes pour chaque habitant du territoire du SEVADEC.*

## ➤ LEXIQUE :

**Le refus de tri** ⇒ Part des déchets ménagers non valorisables se trouvant par erreur dans la collecte sélective des emballages. Ces déchets ne peuvent pas être recyclés et devront être éliminés en enfouissement.

**Collecte** ⇒ Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets présentés dans des récipients prévus à cet effet par les usagers pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

**Collecte sélective** ⇒ Collecte de certains flux de déchets (recyclables secs) préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

**Collecte en porte à porte** ⇒ L'utilisateur dispose d'un récipient (sac plastique translucide, bac roulant, petit bac...) qui lui est affecté en propre et qu'il présente pour enlèvement à proximité de son domicile.

**D.E.E.E** ⇒ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petits et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et de hi-fi...)

**Déchets inertes** ⇒ Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé.

**Tout venant** ⇒ Déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans les bacs du fait de leur taille. Ils sont apportés en déchèteries.

**Ordures ménagères (O.M)** ⇒ Les Ordures Ménagères sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

**P.E.T** ⇒ Polyéthylène Téréphtalate (plastique), il s'agit d'un polyester utilisé pour un type de bouteille de liquide alimentaire convenant particulièrement bien aux boissons. Le PET recyclé peut servir à la fabrication de fibres synthétiques.

**P.E.H.D** ⇒ Polyéthylène haute densité (flacons opaques). Par recyclage, le PEHD permet la réalisation en multicouches de flacons opaques non alimentaires.

**D.M.S** ⇒ Déchets Ménagers Spéciaux : déchets contenant des petites quantités de toxiques (solvants, pesticides...) et qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement.

**Déchets ultimes** ⇒ « Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

**Déchets verts** ⇒ Ce sont les déchets constitués de tailles de haies et d'arbustes, de tontes de gazons, de branchages, de feuilles...

**Déchets encombrants des ménages** ⇒ Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures.

Ils comprennent notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats, des déchets verts des ménages.

**Emballage** ⇒ Selon le décret n° 92-377 du 1<sup>er</sup> avril 1992, le terme d'emballage regroupe « toute forme de contenants ou de supports destinés à contenir un produit, en faciliter le transport ou la présentation à la vente ».

**E.M.R** ⇒ Emballage Ménager Recyclable.

**Déchets fermentescibles** ⇒ Déchets verts et déchets de la cuisine

**Méthanisation** ⇒ Fermentation anaérobie (en absence d'air), contrôlée qui aboutit à un dégagement de biogaz contenant du méthane, pouvant être récupéré.

**Bio-déchets** ⇒ Déchets biodégradables solides des ménages constitués de pelures de fruits, épluchures de légumes, coquilles d'œuf, morceaux de gras ou de viande...

**Centre d'Enfouissement Technique (CET) ou Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU)** ⇒ C'est le lieu de stockage ultime des déchets. Les CET sont dotés de conditions d'exploitation et d'impacts contrôlés. On distingue trois types d'installations selon le caractère plus ou moins dangereux des déchets qui y sont stockés :

*Classe I : déchets spéciaux ou toxiques.*

*Classe II : déchets ménagers et assimilés.*

*Classe III : déchets inertes (gravats, terre).*

**Biométhanisation** ⇒ Technique de dégradation de la matière organique par des microorganismes. Cette dégradation, qui se fait en absence d'oxygène, est dite anaérobie. Elle aboutit à la production de 2 composés valorisables que sont le digestat et le biogaz.

**Déchets ultimes** ⇒ Déchets ne pouvant plus être valorisés autrement qu'en décharge.

**Déchets fermentescibles** ⇒ Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

**Digesteur** ⇒ Il s'agit du contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

**Haute Qualité Environnementale (HQE)** ⇒ Il existe une charte de chantier qui prévoit la prise en compte de 14 cibles, telles que l'éco-construction, la gestion de l'énergie..., pour une meilleure qualité environnementale des bâtiments.

**Valorisation** ⇒ Terme générique regroupant le recyclage matière et organique, la valorisation énergétique des déchets, ainsi que le réemploi, la réutilisation et la régénération.

**Méthanisation** ⇒ Traitement biologique par voie anaérobie de matières fermentescibles produisant du biogaz et un digestat.

**Colonne d'apport volontaire** ⇒ Emplacement en accès libre équipé d'un ou de plusieurs contenants destinés à permettre de déposer volontairement des déchets préalablement séparés par leurs producteurs.